

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT – IGAD

2020



RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA REGION DE L'IGAD

Version simplifiée



CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le contenu et les opinions exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Les désignations employées et le matériel présenté dans ce document n'impliquent en aucun cas une quelconque opinion de la part de l'IGAD concernant le statut légal ou le stade de développement d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une région ou des autorités locales ; ou concernant le tracé des frontières. Par conséquent, les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur (s) et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques de l'IGAD.

Cet ouvrage peut être reproduit intégralement ou partiellement et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives et non lucratives sans l'autorisation du détenteur de droits d'auteur, sous réserve que la source soit dûment mentionnée. L'IGAD apprécierait de recevoir une copie de toute publication qui utilise cet ouvrage comme source.

La reproduction de cette publication à des fins lucratives ou commerciales, est interdite sans l'accord écrit préalable de l'IGAD.

© IGAD, 2020

COORDONNÉES

Mr. Anthony Awira
Division de la planification, de la coordination et des partenariats
Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)
Avenue George Clemenceau
BP 2653 Djibouti
Email: anthony.awira@igad.int

THIS REPORT WAS PUBLISHED BY

Information and Documentation Section of IGAD Secretariat
Email: info@igad.int

ISBN: 978-87-971254-5-8

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT – IGAD

2020



RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA REGION DE L'IGAD

Version simplifiée





TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	VI
REMERCIEMENTS	VIII
IGAD PROFIL RÉGIONAL 2020	IX
1.0 CONTEXTE	1
2.0 PERFORMANCE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION (2016 - 2020)	5
2.1 Produit intérieur brut (PIB)	2
2.2 Sécurité alimentaire	3
2.3 Structure de la population	4
2.4 Chômage	6
2.1 Pauvreté	7
2.2 Indicateurs sociaux	8
2.3 Protection sociale	10
2.4 Affaires du genre	10
2.5 Environnement et ressources naturelles	12
3.0 AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE	13
3.1 Production alimentaire	14
3.2 Sécurité alimentaire	15
4.0 RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	15
5.0 COOPÉRATION ET INTÉGRATION RÉGIONALES	16
6.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL	19
6.1 Education	33
6.2 Migration	34
7.0 PAIX ET SECURITÉ	37
8.0 DEFIS	41
8.1 Insécurité alimentaire	25
8.2 Effets négatifs du réchauffement climatique	27
8.3 Pauvreté	28
8.4 Cohérence des politiques	29
8.5 Croissance démographique et taux de chômage élevés	29
8.6 Faiblesse des activités économiques et faible niveau des échanges commerciaux	30
8.7 Insécurité	31
8.8 Inégalité des sexes	32
9.0 LA MARCHÉ A SUIVRE	51
10.0 RECOMMANDATIONS	55
10.1 Synergie et gouvernance organisationnelle	36
10.2 Recommandations générales :	36
10.3 Recommandation aux États membres	37
11.0 TABLEAUX DE BORD DES ÉTATS MEMBRES	40

AVANT-PROPOS



S.E. Workneh Gebeyehu (PhD)
Secrétaire exécutif de l'IGAD

Je suis ravi de présenter la deuxième édition du rapport sur l'état de la région de l'IGAD (SRR), 2020. Le présent rapport traite des facteurs et questions critiques qui façonnent et éclairent la dynamique actuelle et future de la région de l'IGAD. Le rapport consolide également les efforts qui ont été faits pour répondre aux priorités régionales au cours des 5 dernières années et les réalisations enregistrées dans le cadre de la Stratégie et du Plan de mise en œuvre de l'IGAD 2016-2020. En outre, ce rapport fournit une base solide pour identifier les priorités stratégiques, ouvrir la voie à des interventions, identifier les défis et les lacunes, ainsi que mettre en évidence les opportunités à exploiter dans la prochaine période stratégique 2021-2025.

Le présent rapport sur l'état de la région a été préparé dans le cadre d'un processus participatif en deux étapes qui a, tout d'abord, impliqué une phase rigoureuse de collecte de données dans tous les États membres de l'IGAD. Elle a été suivie d'une deuxième étape au cours de laquelle une analyse approfondie de la situation dans six secteurs clés de l'IGAD a été réalisée, à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire (ALFS), les ressources naturelles et la protection de l'environnement (NREP), la coopération et l'intégration économiques régionales (RECI), le développement social (SD), la paix et la sécurité (PS), ainsi que la parité (GA).

En résumé, le rapport montre que l'agriculture en tant que pilier économique de la région a enregistré des progrès significatifs. C'est encourageant, si l'on considère que ce secteur soutient directement plus de 80 % de la population et constitue la base de l'approvisionnement alimentaire et des recettes d'exportation, ainsi que de l'emploi. La région a également réalisé des progrès satisfaisants pour certains indicateurs sociaux tels que la réduction des taux de mortalité infantile, l'éducation et la représentation des femmes dans les instances dirigeantes. En outre, la région a enregistré des progrès vers la résolution de certaines des situations de conflit prolongées, notamment en Somalie et au Sud Soudan. Cependant, malgré ces progrès remarquables, la réduction de la pauvreté et la croissance économique dans la région de l'IGAD ne peuvent être soutenues sans des agro-écosystèmes qui fonctionnent de manière optimale, sans la sécurité foncière pour les femmes, les jeunes, les populations pastorales et pour les autres groupes vulnérables, et sans l'égalité des sexes et l'autonomisation. De plus, les cycles fréquents de sécheresse et d'inondation dus au changement climatique et à la variabilité climatique extrême, la désertification et la dégradation écologique continuent à avoir un impact négatif sur les moyens de subsistance dans la région.

Pour réaliser la vision de l'IGAD de devenir une région en paix, prospère et intégrée, il faut des améliorations équilibrées dans toutes les sphères, y compris la gouvernance, l'environnement et les secteurs sociaux et économiques. L'inauguration de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) offre une occasion unique de rationaliser et d'harmoniser les protocoles et



accords en matière de commerce et d'investissement afin d'améliorer les niveaux d'échanges, de commerce et de coopération inter et intra-régionaux. L'IGAD vise également à exploiter les opportunités découlant de la pandémie du COVID-19 pour faire progresser les approches intégrées de réponse et de gestion en matière de prévention des catastrophes.

L'IGAD reste attachée à la poursuite de son mandat qui consiste à conduire le programme d'intégration de la région afin de parvenir à la paix et au développement durable dans la région. À cet égard, le rapport sur l'état de la région recommande que l'IGAD se concentre sur l'amélioration de la sécurité humaine en aidant les États membres à accroître la production alimentaire, à améliorer les revenus et les moyens de subsistance et à renforcer la sécurité sociale. Certaines des mesures proposées porteront sur l'amélioration de la production agricole, le développement de l'élevage et de la pêche, la sécurité alimentaire et la nutrition, le développement social inclusif et l'emploi des jeunes, la gouvernance, la paix et la sécurité au niveau régional, l'environnement et le changement climatique, la coopération et l'intégration au niveau régional et les réformes de la gouvernance foncière.

Je remercie les États membres et les partenaires au développement pour leur soutien dans la rédaction du présent rapport. Je me réjouis d'avance à l'idée de poursuivre notre collaboration dans la mise en œuvre de la prochaine Stratégie et du Plan de mise en œuvre 2021-2025 de l'IGAD.

REMERCIEMENTS

.....

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) reconnaît le précieux soutien de tous ceux qui ont contribué à la préparation du rapport sur l'état de la région. Nous remercions l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour sa contribution dans le cadre du projet de renforcement du système des organisations intergouvernementales régionales (RIGO-SS).

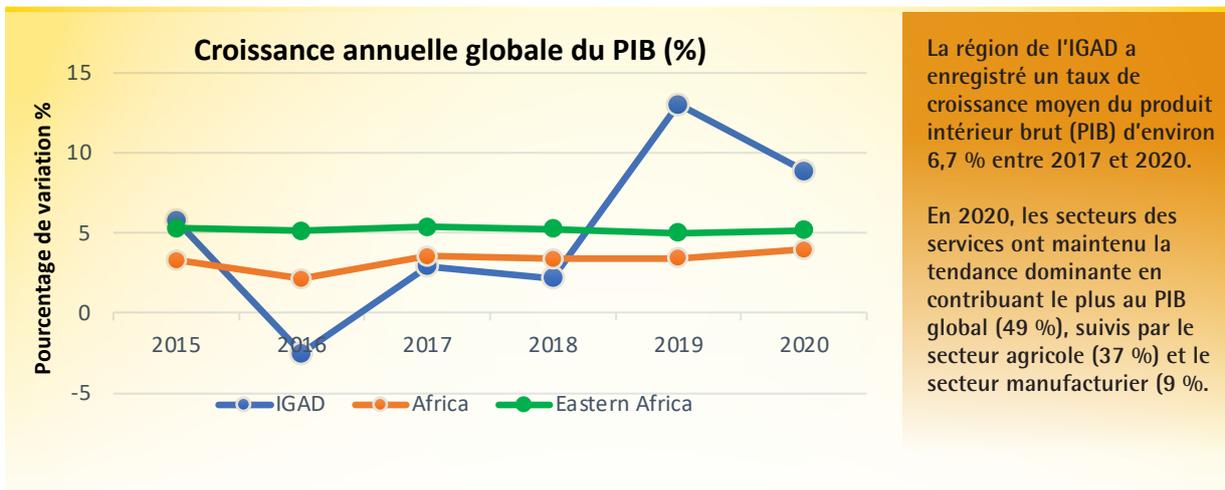
Nous sommes reconnaissants aux experts des États membres de l'IGAD, au Secrétariat de l'IGAD et aux institutions spécialisées, en particulier à M. Anthony Awira qui a coordonné les activités de l'institution. Nous sommes également reconnaissants à l'équipe de chercheurs nationaux, à savoir le Dr Wassie Anteneh Melkamu, Fred Atika Miencha, Hana Osman Abass, Justin Miteng Amos, le Dr Bagabo Paul Wambi et le Dr Ali Abdel Aziz Salih, qui ont dirigé la collecte des données et la compilation des rapports sur les profils nationaux en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, au Sud-Soudan, en Ouganda et au Soudan respectivement.

Enfin, nous remercions tout particulièrement le Dr Margaret Chemengich qui a été le consultant principal dans la préparation du présent rapport.

.....

IGAD PROFIL RÉGIONAL 2020

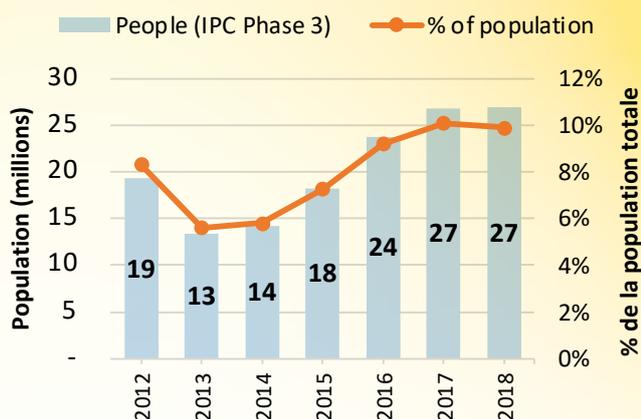
TAUX DE CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En 2018, la région de l'IGAD comptait 27 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 de l'IPC ou pire) dans les sept États membres. Les chocs climatiques, économiques et les conflits restent les principaux facteurs d'insécurité alimentaire dans la région.

La production globale de céréales a augmenté à un rythme de 7 % par an, passant de 38 millions de tonnes en 2015 à 43 millions de tonnes en 2018 (FAO). Les taux de malnutrition restent élevés, avec une estimation de plus de 13 millions d'enfants souffrant de malnutrition chronique dans la région (mesurée par le retard de croissance).



CHANGEMENT CLIMATIQUE

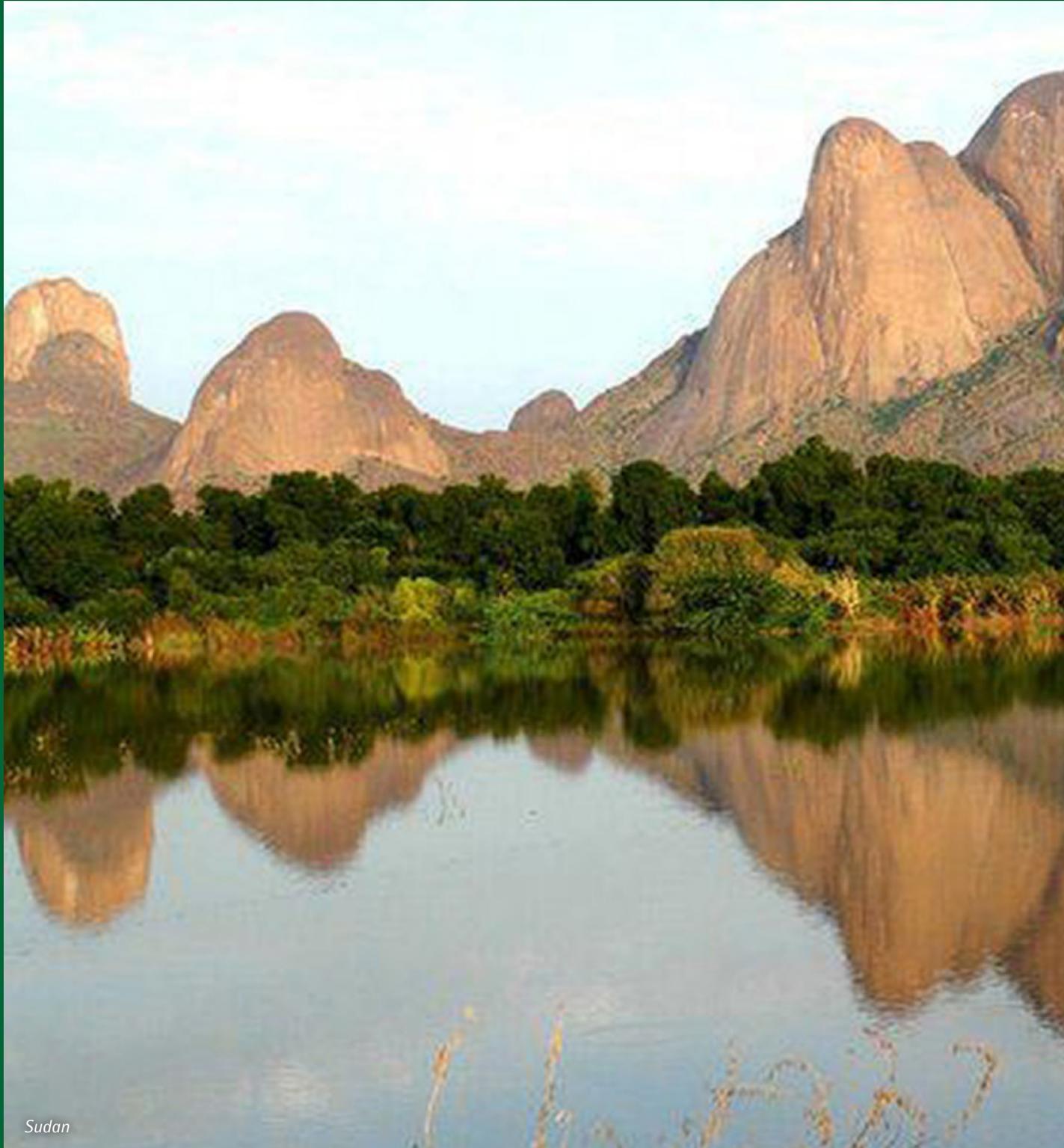


Le changement climatique, les turbulences économiques et les conflits ont été les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire dans la région de l'IGAD en 2018

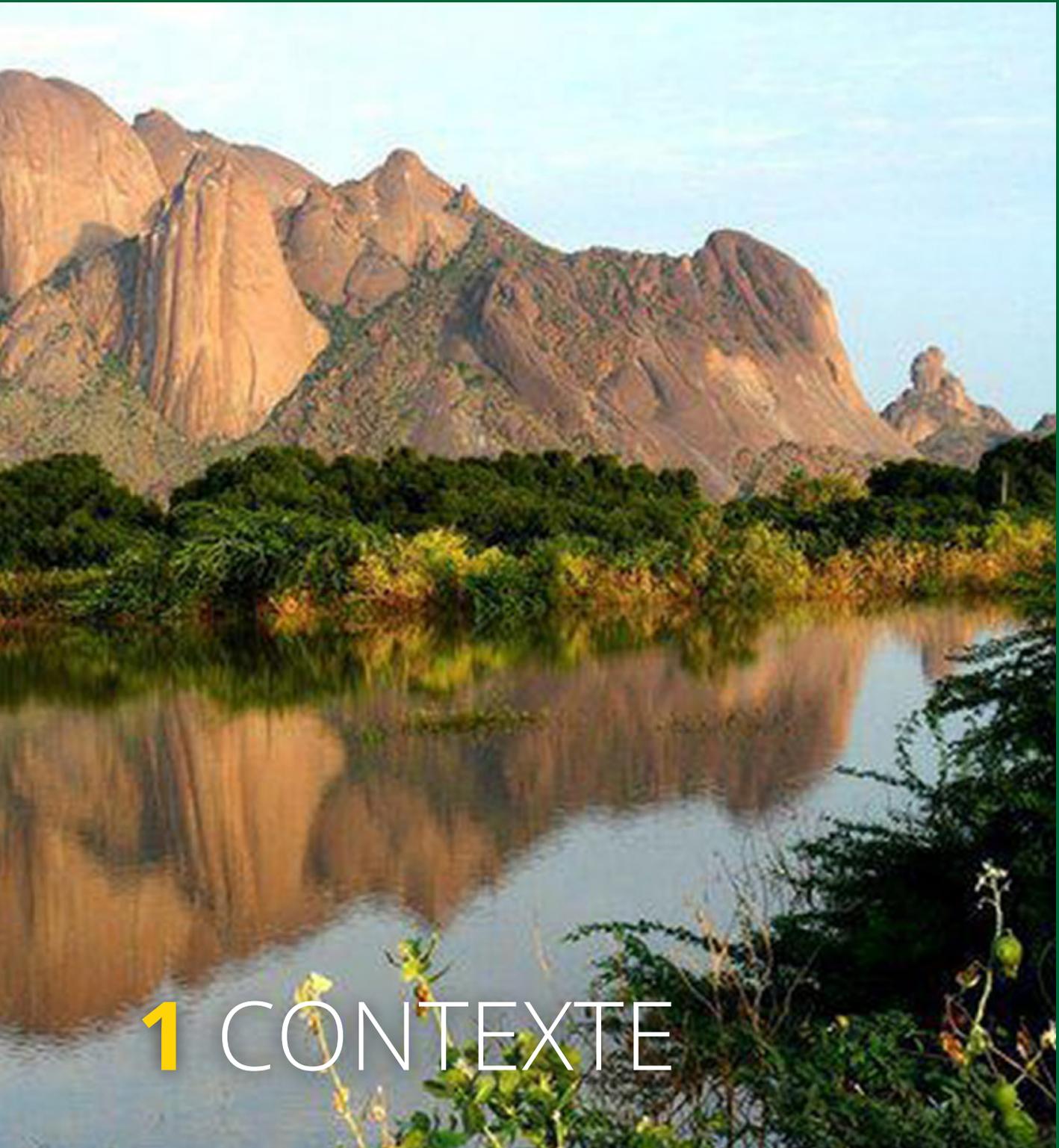
Les chocs climatiques demeurent le principal facteur d'insécurité alimentaire dans la région de l'IGAD. Les conditions de sécheresse prolongée, les inondations soudaines et l'invasion récente des essaims de criquets pèlerins ont eu un impact négatif sur les revenus et les moyens de subsistance dans la région.

L'augmentation de la couverture forestière et l'accès à l'électricité indiquent des progrès dans l'atténuation des effets du changement climatique et la mise en place d'infrastructures énergétiques qui permettent aux populations vulnérables de ne plus consommer de bois comme combustible dans les États membres.

La part de l'énergie verte dans la production totale d'énergie reste faible (2 %), mais divers projets en cours dans la région de l'IGAD visent à augmenter sensiblement la production d'énergie verte.



Sudan



1 CONTEXTE

L'IGAD est l'une des huit CER considérées comme un des éléments constitutifs de l'Union Africaine pour occuper le créneau de la consolidation de la paix et sur l'atténuation des effets en matière de protection de l'environnement tout en poursuivant l'unification du continent africain par le biais de l'intégration économique. Le secrétariat de l'IGAD se trouve à Djibouti. L'organisation est dirigée par un secrétaire exécutif. Le Secrétariat exécute les programmes/projets régionaux de l'IGAD par le biais d'institutions et de programmes spécialisés hébergés par différents États membres, notamment le mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) basé à Nairobi, le programme du secteur de la sécurité de l'IGAD (ISSP) à Addis-Abeba, le Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage (ICPALD) à Nairobi ; Le Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC) à Nairobi ; l'École technique vétérinaire Sheik de l'IGAD (STVS) en Somalie ; le Centre de l'IGAD pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (ICPCVE) à Djibouti ; les bureaux de liaison de l'Union africaine à Addis-Abeba et à Bruxelles ; le Bureau de l'envoyé spécial de l'IGAD pour le Sud-Soudan (OESS) et la Somalie ; et l'Institut diplomatique de l'IGAD à Djibouti.

L'objectif de l'IGAD en matière de coopération et d'intégration économiques régionales est la création d'un espace économique régional unifié et ouvert pour les opérateurs privés - un marché unique ouvert à la concurrence et bien intégré dans les autres économies continentales et mondiales. À cette fin, la mission de l'IGAD consiste à aider et à compléter les efforts des États membres visant à assurer, par une coopération accrue : la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, la paix et la sécurité, ainsi que la coopération et l'intégration économiques dans la région. Par conséquent, ce rapport se concentre sur les résultats des principales interventions des politiques, stratégies et plans de la région dans ces domaines essentiels au cours de la période 2016-2020, les défis rencontrés et la marche à suivre.

L'agriculture constitue la partie la plus importante des économies de la région de l'IGAD. Elle contribue à la réalisation des grandes priorités régionales telles que l'éradication de la pauvreté et de la faim. Elle contribue également largement au commerce et aux investissements intra-régionaux et possède un potentiel d'industrialisation rapide et de diversification économique. Elle peut soutenir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement si l'on applique le principe de précaution et une utilisation appropriée des terres ; enfin, elle crée plusieurs emplois et contribue à la prospérité partagée de la région.

L'agriculture pluviale étant le pilier économique d'une région dont 70 % des terres sont constituées de zones arides et semi-arides avec moins de 600 mm de précipitations annuelles, le partage d'informations sur les alertes précoces concernant les aléas climatiques entre de nombreuses parties prenantes, ainsi que l'investissement et l'adoption de technologies appropriées dans les différentes zones écologiques, permettront d'augmenter la production afin de répondre à la demande alimentaire de la région et de réduire la facture des importations alimentaires de 50 % d'ici 2030. L'agriculture pluviale n'est pas la solution à l'insécurité alimentaire. La réduction des effets de la sécheresse et la dégradation de l'environnement, la stimulation de la production agricole, la facilitation de la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent les principaux objectifs à long terme de l'IGAD depuis 1986. D'autres interventions ciblées visant à accélérer le développement dans la région figurent le renforcement des capacités et des institutions, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la coopération et l'intégration régionales, le développement social et la paix et la sécurité durables.

La dégradation des terres et celle de l'environnement constituent les menaces les plus graves pour la région car les deux affectent sa production agricole et sa croissance économique. Ces dégradations contribuent non seulement à l'insécurité alimentaire, la famine et la pauvreté, mais peuvent aussi alimenter les tensions sociales, économiques et politiques susceptibles de déboucher sur des conflits. La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont donc essentielles si les États membres de l'IGAD veulent parvenir au développement durable, éradiquer la pauvreté et instaurer la paix et la sécurité. Cela est particulièrement vrai pour les ressources naturelles transfrontalières de l'environnement comme les eaux de surface et souterraines ainsi que pour les ressources forestières. La région peut également exploiter les vastes potentiels de ressources minérales dont l'existence a été confirmée dans la région pour compléter les activités économiques existantes.

Plusieurs cadres et programmes régionaux visant à créer des écosystèmes plus résistants et à stimuler une plus grande croissance économique - notamment le programme de l'IGAD sur l'Initiative pour la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI), le Pacte régional du PDDAA, le plan d'action pour le renforcement institutionnel, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire, les ressources naturelles et la protection de l'environnement, la coopération et l'intégration économiques régionales, le développement social, la paix et la sécurité, la parité, le CEWARN, ainsi que d'autres stratégies et documents d'orientation sous-tendent les programmes régionaux mis en œuvre au niveau national. Ces programmes sont révisés périodiquement pour assurer leur cohérence avec les aspirations de développement à long terme de la région. Ce rapport fait la synthèse des conclusions des résultats de l'évaluation des principaux domaines d'intervention contenus dans la stratégie 2016 - 2020 de l'IGAD.







2 PERFORMANCE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION

(2016-2020)

2.1 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

La performance économique globale de la région, mesurée par le produit intérieur brut (PIB), est positive, ayant enregistré une croissance supérieure à 5 % pendant la période du plan par rapport à l'objectif de l'UA/ODD de 7 %. Le secteur agricole demeure le secteur dominant, représentant 31 % du PIB de la région en 2018, 60 % des recettes d'exportation et 80% des emplois. (Tableau 1, Fig 1). L'économie de Djibouti était largement basée sur les services (60%), centrée sur les services et les installations portuaires, tandis que celle du Sud-Soudan reposait sur les revenus pétroliers (90%) et que la Somalie dépendait de l'élevage à hauteur de 40%. L'agriculture au Kenya représente 34%, tandis qu'en Ethiopie et en Ouganda elle représente 33% et 24% du PIB respectivement. Au Sud-Soudan, il était inférieur à 10 % pendant la période du plan. Le Kenya et l'Ouganda, bien qu'e reflétant des structures économiques mixtes, restent également tributaires de l'agriculture. L'économie de l'Éthiopie a cependant démontré une transformation structurelle vers le développement industriel. Dans l'ensemble, le taux de croissance moyen du PIB de la région, qui est de 5 %, est inférieur au taux de croissance cible de 7 %.



TABLEAU 1: STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE (PART DU PIB PAR SECTEUR) (2018)

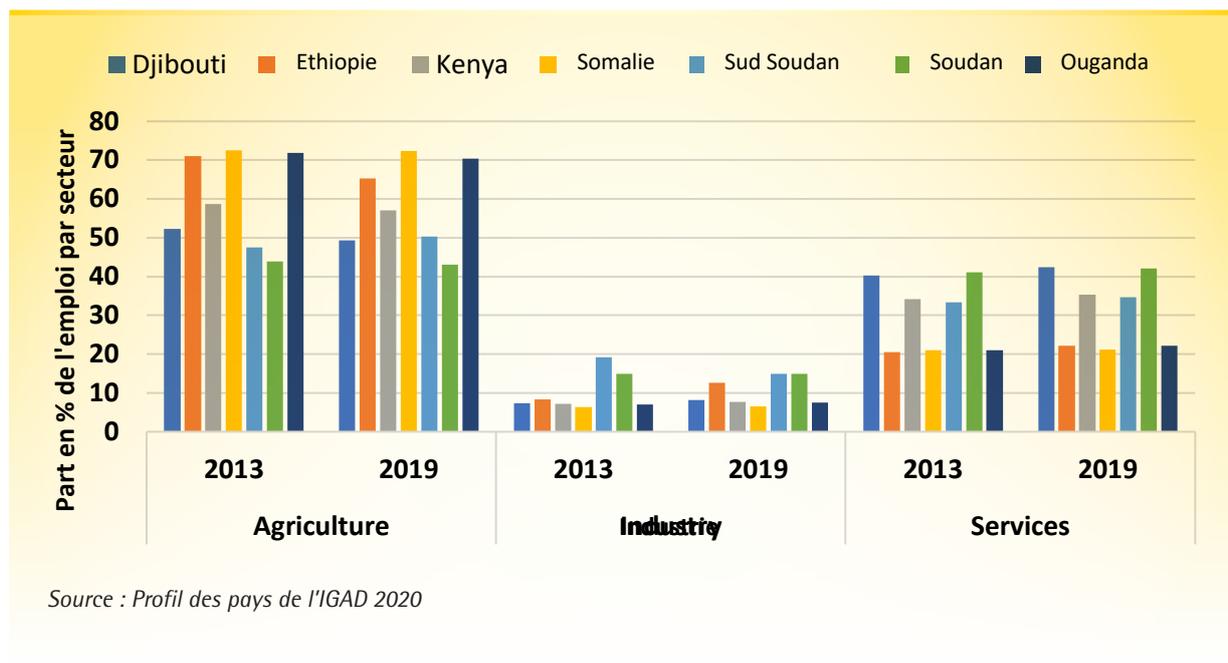
	Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)		Industrie manufacturière, valeur ajoutée (% du PIB)		Services, valeur ajoutée (% du PIB)	
	2013	2018	2013	2018	2013	2018
Djibouti	1.19	1.43	2.00	3.42	80.68	79.13
Ethiopie	41.24	31.19	3.70	5.82	39.67	36.52
Kenya	26.44	34.19	10.68	7.74	48.01	42.67
Somalie ¹	60.17	60.17	2.48	2.48	48.7	32.46
Soudan du Sud	9.64	1.8	0.5	0.3	68.14	42.74
Soudan	33.76	31.47	22	22.4	49	50
Ouganda	25.48	24.21	9.54	8.27	46.72	47.59

Source : Profil des pays de l'IGAD 2020

Les perspectives économiques prometteuses dans la région, l'amélioration globale de la gouvernance, ainsi que l'émergence d'une classe moyenne, devraient entraîner une augmentation des revenus. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, ainsi que la forte dépendance à l'égard de l'agriculture et de l'élevage, exposent la région à des périodes extrêmes de sécheresses et d'inondations. En conséquence, la région connaît de fréquentes turbulences économiques qui continuent à éroder les moyens de subsistance et à détruire des vies (FAO, 2019). La région reste dépendante des importations et de l'aide alimentaire. L'activité est minime dans les secteurs industriel et manufacturier. Cela a contribué à un taux de chômage élevé chez les jeunes. L'indice de développement humain est resté largement inchangé ou a diminué dans certains cas depuis 2014.

1 Base de données socio-économiques de la BAD

FIGURE 1: PARTS DE L'EMPLOI PAR SECTEUR EN 2013 ET 2019 (%)



2.2 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La région de l'IGAD est l'une des zones les plus touchées par la précarité alimentaire dans le monde. Pour parvenir à la sécurité alimentaire contre les effets imprévisibles du changement climatique, les programmes de l'IGAD pour la période 2016-2020 ont donné la priorité à l'exploitation des ressources régionales variables. Grâce à une amélioration de la paix et de la sécurité aux niveaux national et régional, les habitants de la région peuvent désormais s'engager dans des activités agricoles. Au cours de la dernière décennie, la région a fait d'énormes efforts dans le secteur agricole car les États membres ont élaboré et adopté des cadres stratégiques et juridiques pour lutter contre le niveau élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans la région. La région de l'IGAD possède la plus grande quantité de bétail par rapport aux autres régions d'Afrique. L'élevage est particulièrement important pour assurer la sécurité alimentaire des économies pastorales. L'élevage rapporte des devises substantielles à l'Éthiopie, à la Somalie et au Soudan. À cet égard, plusieurs politiques, réglementations et programmes relatifs à l'identification et à la traçabilité du bétail ont été harmonisés dans la région, avec l'institutionnalisation de la formation vétérinaire introduite dans les universités par le biais de l'école technique professionnelle du cheikh de l'IGAD (ISTVS) en Somalie. Ces services sont complétés par le Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage (ICPALD) grâce à la formation, au contrôle des maladies du bétail et à la réalisation de vaccinations communes/coordonnées dans la région. D'autres développements uniques menés ont été le renforcement des capacités des agents de santé communautaires et la sensibilisation des éleveurs de bétail aux systèmes de certification de la santé animale et de contrôle des maladies. À cela s'ajoute la mise en place de marchés de bétail transfrontaliers dans tous les États membres – par exemple Kenya/Éthiopie, Kenya/Ouganda).

Plusieurs cadres institutionnels, notamment des politiques d'investissement, des stratégies et des programmes / projets d'intervention ont été mis en œuvre. La technologie a également été mise à profit pour accroître la production alimentaire. La recherche sur les zones arides et les transferts de technologie au Soudan commencent à porter leurs fruits ce qui se traduit par un renforcement de la sécurité alimentaire, le pays est désormais autosuffisant en ce qui concerne plusieurs produits céréaliers. À Djibouti, la création de points d'abreuvement du bétail dans les zones rurales du pays a permis d'introduire la petite agriculture

en complément des sources de sécurité alimentaire du bétail. De même, l'introduction de la production aquacole ajoute à la diversification des sources de nourriture. D'un point de vue régional, l'engagement par l'IGAD des trois communautés des bassins fluviaux transfrontaliers de Baro-Akobo, Omo-Turkana et Shebella-Genale à intensifier la production halieutique pour les communautés du Kenya, de l'Éthiopie et de la Somalie en réponse à la sécurité alimentaire et nutritionnelle indique un grand potentiel. La priorité accordée au développement de « l'économie bleue » dans la région de l'IGAD permettra d'accroître à la fois les revenus et la sécurité alimentaire, en particulier pour les populations côtières. Les programmes de l'ICPALD ont facilité la signature de protocoles d'accord transfrontaliers bilatéraux et multilatéraux qui ont renforcé le contrôle des maladies et facilité le commerce transfrontalier. Les premiers efforts de cette collaboration ont permis de vacciner de manière harmonisée environ 6 millions d'animaux – traités dans des secteurs sélectionnés. Avec l'amélioration de la sécurité au Sud-Soudan, au Soudan et en Somalie, de nouvelles perspectives d'expansion de la production agricole se présentent dans ces pays, même dans le cadre d'une agriculture pluviale. La région dispose également de ressources en eau suffisantes pour soutenir l'expansion de l'agriculture sous irrigation, ainsi qu'une exploitation accrue du secteur de la pêche.

2.3 STRUCTURE DE LA POPULATION

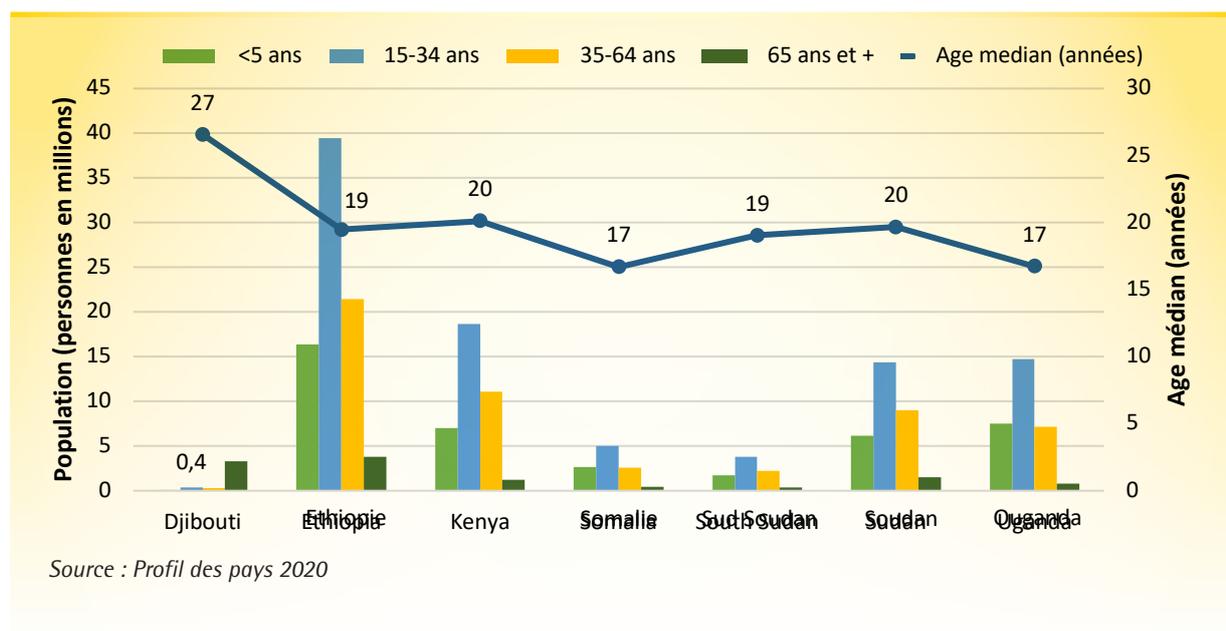
Les taux élevés de croissance démographique ont fait que plus de 70 % de la population a moins de 35 ans, créant ainsi une explosion de la jeunesse qui, malheureusement, n'a pas été exploitée efficacement pour le développement. Avec un âge médian de moins de 20 ans (figure 2), cela a aggravé les niveaux de pauvreté. Ce type de structure est révélateur de ratios de dépendance élevés, ainsi que d'une pression sur les ressources disponibles. La population de la région IGAD est passée de 230 millions en 2016 à 271 millions en 2018, enregistrant un taux de croissance de 3 %. L'urbanisation s'installe rapidement dans la région, 78 % de la population étant urbanisée. Djibouti est le pays le plus urbanisé (tableau 2).

TABLE 2: POPULATION DISTRIBUTION (2018)

Indicateur	Total (millions)		Zone urbaine (%)	Moins de 5 ans (millions)	15 à 64 ans (millions)	65 ans et plus (millions)	Âge médian (ans)
	2018	2030					
Country	2018	2030	2018	2018	2018	2018	2020
Kenya	48	66.4 ²	27	7.0	29.7	1.2	20
Ouganda	43	59.4	24	7.5	21.8	0.8	17
Soudan	42	55.3	34	6.2	57	1.5	20
Djibouti	1.0	1.1	78	0.1	0.6	2.3	27
Éthiopie	109	144.9	21	16.3	60.9	3.8	19
Soudan du Sud	13	13.8	20	1.7	6.0	0.4	19
Somalie	15	21.2	45	2.7	7.6	0.4	17

Source : Profil des pays 2020

FIGURE 2: RÉPARTITION DE LA POPULATION ET ÂGE MÉDIAN (2018)



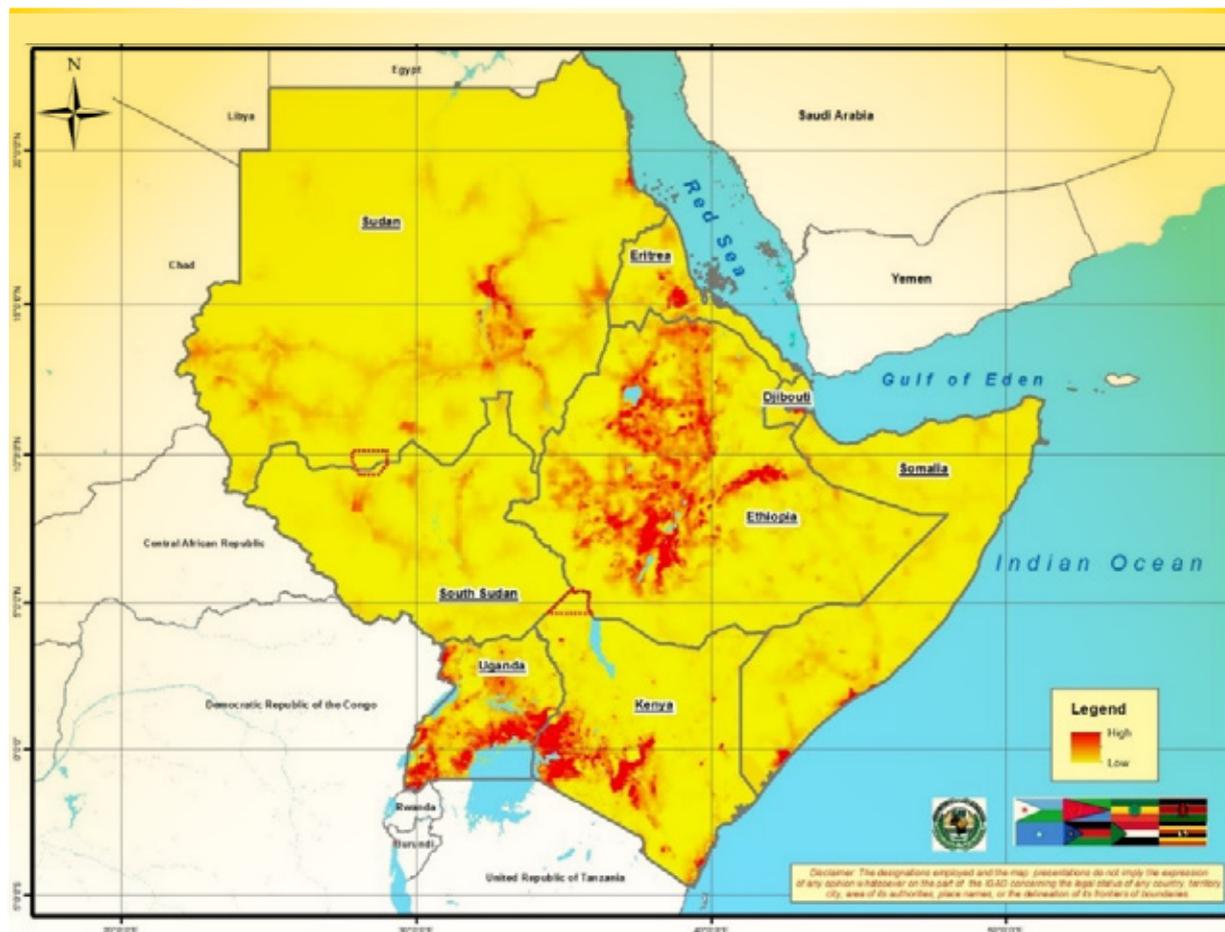
La densité moyenne de la population est passée d'environ 30 personnes par km² en 2016 à 50 personnes en 2018. L'Ouganda a enregistré la plus forte densité, soit 213 personnes par Km², suivi de l'Éthiopie avec 109 personnes au Km² et du Kenya avec 90 personnes au km² (Tableau 3 & Fig 3).

TABLEAU 3 DENSITÉ DE POPULATION DES PAYS DE L'IGAD (PERSONNES PAR KM²)

Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Djibouti	38	39	39	40	41	41
Éthiopie	95	98	101	104	106	109
Kenya	80	82	84	86	88	90
Somalie	21	21	22	23	23	24
Soudan du Sud	16	16	17	17	17	17
Ouganda	178	184	191	198	205	213

Source : Profils pays 2020 & Base de données socio-économiques de la BAD

FIGURE 3: DENSITÉ DE LA POPULATION DE L'IGAD



2.4 CHÔMAGE

Avec une population jeune, la région de l'IGAD est confrontée à un taux de chômage élevé chez les jeunes et les femmes. En vue de remédier au problème du taux élevé de chômage des jeunes, les Etats membres ont également pris des mesures pour développer les projets à forte intensité de main-d'œuvre sous la forme de programmes « vivres-contre-travail », de programmes « argent-contre-travail ». D'autres ont choisi des systèmes de génération d'emploi et de filets de sécurité basés sur l'emploi ainsi que sous la forme de formation professionnelle pour l'emploi dans des secteurs spécifiques des économies. Des programmes ciblés de formation technique et de renforcement des capacités sur les activités génératrices de revenus, y compris la fourniture d'informations pertinentes sur les opportunités viables et une formation sur mesure sur la préparation à l'emploi, restent sur le radar des ministères du secteur social. Même dans les pays où le taux de chômage des jeunes est faible, comme l'Ouganda et l'Éthiopie, les indices de pauvreté restent élevés.

Il y a suffisamment de main-d'œuvre parmi les jeunes qui peut être déployée dans des activités économiques. Celle-ci demeure cependant inactive et dépend des quelques personnes qui exercent un emploi rémunéré. À l'exception de l'Ouganda et de l'Éthiopie, où le taux de chômage est supérieur à 10 % (figure 4), le reste de la région présente des pourcentages de chômage plus élevés. Le chômage des jeunes était supérieur à 20% dans les pays qui ont enregistré un chômage élevé de la population (tableau 4). Les futurs programmes de développement devraient donc se concentrer sur les activités économiques qui génèrent des emplois pour les jeunes.

FIGURE 4: NIVEAUX DE CHÔMAGE DES ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD (2013, 2016, 2019)

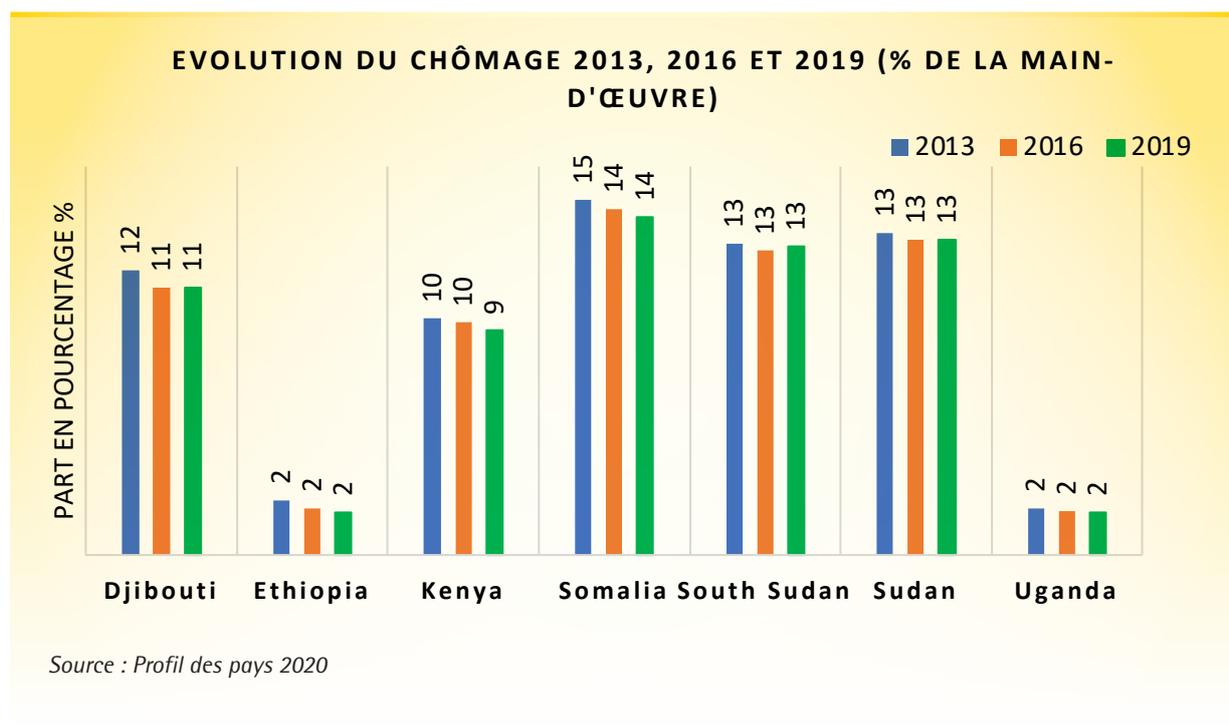


TABLEAU 4 : CHÔMAGE DES JEUNES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD, EN % (2013 - 2019)

Chômage, total des jeunes (% de la population active totale âgée de 15 à 24 ans) ³							
Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Djibouti	21.6	21.8	20.9	20.9	21.3	21.3	21.3
Ethiopia	3.4	3.2	3.1	3.0	2.8	2.8	2.8
Kenya	19.6	19.3	19.3	19.2	18.5	18.5	18.3
Somalie	26.2	25.9	25.7	25.5	24.8	24.9	24.9
Soudan du Sud	19.5	19.0	19.7	19.4	19.5	19.6	19.6
Soudan	26.9	27.0	27.0	26.8	26.4	26.7	27.0
Ouganda	2.7	2.7	2.6	2.6	2.4	2.6	2.7

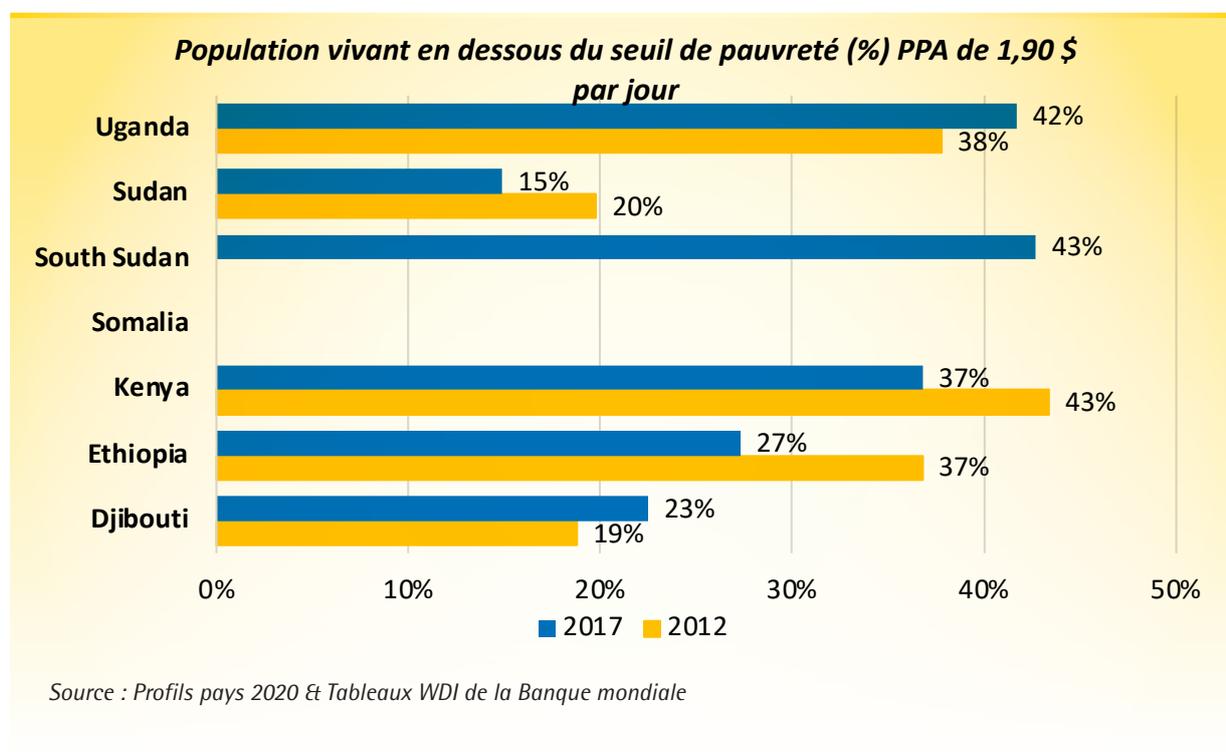
Source : Profil des pays 2020

3 Estimation modélisée de l'OIT

2.5 PAUVRETÉ

Malgré certains progrès réalisés dans l'amélioration du statut de bien-être des ménages et des revenus par habitant, la pauvreté globale au niveau régional est restée élevée, même si elle a diminué de 32 % en 2012 à 29 % en 2017 (Fig 5). La pauvreté a augmenté en Ouganda, au Sud-Soudan et à Djibouti. Le taux de privation varie selon les États membres, les pays en conflit enregistrant les taux de pauvreté les plus élevés. Même dans les pays censés avoir une faible incidence de la pauvreté comme le Soudan, le Kenya et l'Éthiopie, les taux sont beaucoup plus élevés que dans les pays en développement d'Europe, d'Amérique et d'Asie. En effet, les tendances de la pauvreté et du chômage ont évolué dans le même sens pour les autres États membres de l'IGAD. Il est donc urgent de se pencher sur les activités économiques au-delà de la résilience écologique. L'indice de développement humain (IDH) place la région dans le quintile le plus bas. Le même niveau depuis 2014.

FIGURE 5: POPULATION VIVANT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ (%) PPA DE 1,90 \$ PAR JOUR



2.6 INDICATEURS SOCIAUX

L'IGAD a produit plusieurs cadres stratégiques en matière sociale notamment le Cadre régional de politique migratoire de l'IGAD, la Politique en matière de nutrition, la Politique de protection sociale, la Stratégie pour la lutte contre le VIH/SIDA, la Stratégie de santé maternelle, la Stratégie conjointe IGAD/OIT pour l'emploi, la jeunesse et le sport. Bien que variables, des évolutions positives ont



1. Réduire les taux de mortalité maternelle, néo-natale et infantile d'au moins 50% / 12 pour 1000 naissances vivantes.
2. Réduire la pauvreté de 30%.
3. Accroître d'au moins 30 % la participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles intégrées
4. Réduire d'un tiers la violence à l'égard des femmes ; éliminer les effets néfastes, par exemple les mutilations génitales féminines (MGF).
5. Atteindre la parité des sexes.
6. Faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.
7. Intégrer les réfugiés aux systèmes sociaux nationaux.

également été enregistrées pour plusieurs indicateurs sociaux. Il s'agit notamment de la réduction des taux de mortalité infantile au cours de la dernière décennie dans toute la région de l'IGAD de 16 à 22 %, l'Ouganda enregistrant la plus forte baisse entre 2013 et 2018. Outre l'augmentation du nombre d'années de scolarité, la représentation des femmes au Parlement s'est améliorée. La malnutrition continue de diminuer alors que l'espérance de vie a augmenté dans toute la région. L'intégration du développement social en tête de l'agenda de l'IGAD conduira au renforcement du développement à long terme en offrant des conditions et un capital humain pour la création d'emplois décents par le développement des capacités pour la mise en œuvre des systèmes de protection sociale novateurs et par la construction et l'amélioration des institutions de gouvernance à travers le renforcement du dialogue social.

Les infrastructures de santé ont été développées par les secteurs public et privé, ainsi que par d'autres structures non gouvernementales. Les pays de la région ont adopté des cadres stratégiques élargis visant à réglementer le secteur de la santé. L'IGAD, parmi d'autres partenaires de développement, a complété ces efforts par un programme régional transfrontalier d'éducation préventive, couplé à des mesures sur les maladies transmissibles comme le VIH/SIDA et la tuberculose. Le programme était particulièrement destiné aux populations mobiles transfrontalières, y compris les réfugiés. À cet égard, des résultats positifs ont été obtenus dans tous les États membres (tableau 5, figure 7). Cependant, la malnutrition est restée élevée en Somalie, au Soudan et au Sud-Soudan, pays encore en proie à des conflits et à l'insécurité (figure 6). Les taux de mortalité infantile ont diminué au cours de la dernière décennie dans toute la région de l'IGAD de 16 à 22 %, l'Ouganda enregistrant la plus forte baisse de la mortalité infantile entre 2013 et 2018. On constate également une augmentation du nombre d'années d'études. La malnutrition continue de diminuer alors que l'espérance de vie a augmenté dans toute la région. Elle est passée de 32 % en 2012 à 29 % en 2017. Au moins un enfant sur trois âgé de moins de cinq ans dans la région est touché par un retard de croissance et les efforts en vue d'améliorer les résultats médiocres en santé reproductive de la région n'ont pas produit les résultats escomptés. Il est urgent de se pencher sur les activités économiques menées actuellement au-delà de la résilience écologique.

FIGURE 6: TAUX DE MORTALITÉ DES MOINS DE 5 ANS (POUR 1 000 NAISSANCES VIVANTES)

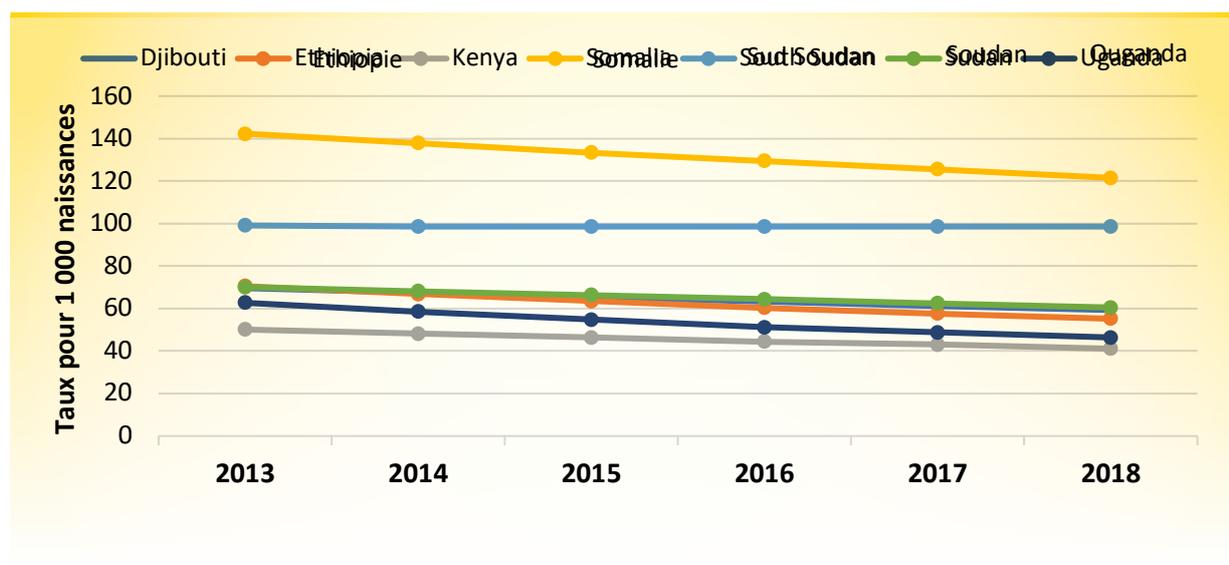
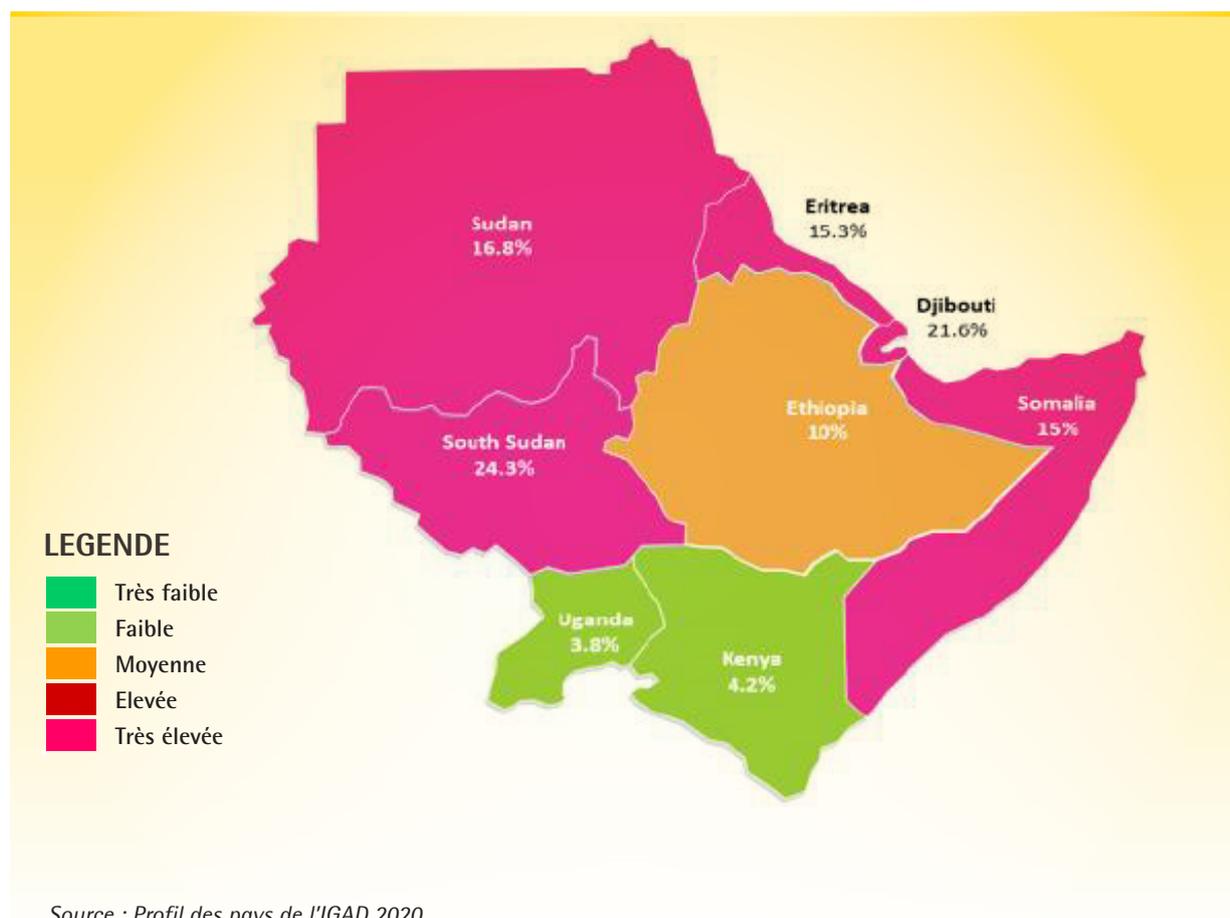


TABLEAU 5 : INDICATEURS SÉLECTIONNÉS SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Indicateur	Année	Djibouti	Ethiopie	Kenya	Somalie	Soudan du Sud	Soudan	Ouganda
Enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH	2013	1,100	48,000	170,000	1,800	16,000	3,500	130,000
	2018	810	36,000	120,000	1,300	16,000	4,200	100,000
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	2013	3.054	4.787	3.999	6.563	5.108	4.715	5.699
	2017	2.785	4.35	3.572	6.168	4.775	4.469	5.095
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	2013	447	224	443	285	146	100	203
	2018	260	151	292	262	146	71	200
Espérance de vie à la naissance, femmes (années)	2013	63.99	65.78	65.64	56.76	57.64	65.61	61.61
	2017	68.02	67.78	68.24	58.42	58.89	66.70	64.64
Espérance de vie à la naissance, hommes (années)	2013	60.65	62.17	61.15	53.52	54.79	62.17	58.01
	2017	64	63.99	63.53	55.06	55.88	63.09	60.27

Source : Rapport sur le développement humain du PNUD de 2019

FIGURE 7: MALNUTRITION ESTIMATES AMONG THE IGAD MEMBER STATES



2.7 PROTECTION SOCIALE

Avec les indices de pauvreté élevés, les déplacements dus aux conflits et à l'insécurité ainsi que les catastrophes fréquentes et les chocs économiques, de larges couches de la population sont exposées à la faim, aux maladies, au manque d'abris, entre autres défis. Les filets de sécurité sociale font partie intégrante de la prestation de services sociaux pour atténuer les effets de la sécheresse, des programmes de santé maternelle et infantile, de la surveillance et de la réponse aux maladies et des programmes WASH. Les États membres ont élaboré différentes stratégies pour soutenir les groupes vulnérables de la société au sein de leurs juridictions, la plupart des interventions couvre la distribution de nourriture, les soins de santé gratuits et l'emploi en se concentrant sur les jeunes et les femmes. De plus en plus, les filets de sécurité destinés aux jeunes ciblent davantage le développement des compétences et les activités génératrices de revenus. À Djibouti, des programmes triennaux ciblés soutiennent l'autonomisation des personnes vulnérables. Des initiatives similaires en Ethiopie se sont concentrées sur l'élargissement des filets de sécurité productifs pour compléter un meilleur accès aux services essentiels et pour assurer la sécurité alimentaire. Au Kenya et en Ouganda, les gouvernements ont mis en place des programmes périodiques de transfert d'argent liquide ciblant les personnes âgées afin de subventionner leurs conditions de vie.

2.8 AFFAIRES DU GENRE

La disparité entre les sexes dans les secteurs sociaux s'est réduite. Les cadres stratégiques nationaux et régionaux interdisent la discrimination basée sur le sexe. Le Cadre stratégique de l'IGAD sur le genre (2012 -2020) souligne l'inégalité de genre comme un défi de développement transversal dans tous les domaines prioritaires d'intervention/piliers de l'IGAD. L'intégration du genre dans les programmes et projets prioritaires de l'IGAD est essentielle à la réalisation d'un développement équilibré dans la région. Les instruments permettant de concrétiser cette égalité sont contenus dans les résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies (UNSCR) 1325 et 1820 ainsi que dans la Stratégie continentale et régionale pour une meilleure représentation des femmes aux postes de décision. Il s'agit entre autres de ce qui suit : Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la Politique genre de l'UA, le Programme 2063 de l'UA, la Décennie des Femmes africaines (2010-2020), la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration de Pékin et la Plateforme pour l'Action. Les autres cadres politiques et stratégiques pour l'intégration du genre sont: l'Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI), la stratégie de sécurité alimentaire de l'IGAD (2005) ; la stratégie sur l'environnement et les ressources naturelles de l'IGAD (2007); le Programme de gestion des risques de catastrophe dans la région de l'IGAD (2002); le Plan d'action régional pour la mise en œuvre des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies 1325 (2000) et 1820 (2008), la Stratégie régionale de l'IGAD pour une meilleure représentation des femmes aux postes décisionnels (2013) et le Cadre stratégique régional de reconstruction et de développement post-conflit (2013).

Au niveau régional, l'IRAPP assiste les réfugiés, les PDIP, les migrants de retour, les communautés hôtes environnantes et les CBMP tels que les chauffeurs, les migrants, les travailleurs du sexe, les commerçants et les bergers au niveau des principaux points sensibles (traversée de la frontière). La stratégie de l'IDDRSI offre une opportunité et des directives pour élaborer des politiques orientées vers les questions de genre.

Tous les États membres de la région ont adopté des lois qui interdisent la discrimination contre les femmes, une interdiction ancrée dans leurs constitutions respectives. Au Kenya, les éléments essentiels qui contribuent à la réduction des inégalités entre les sexes sont la gratuité de l'enseignement primaire et la constitution révisée, qui propose nouvelle structure de représentation connue sous le nom de « règle du

tiers des sexes ». La loi sur les marchés publics de 2015 a également été introduite récemment. Elle réserve 30 % des possibilités de marchés publics aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées. Dans le cas des jeunes, le Youth Enterprise Fund (Fonds de développement des entreprises de jeunes) a créé des opportunités uniques pour que les jeunes puissent concrétiser leurs innovations. En Ouganda, cependant, la culture reste un obstacle majeur à la résolution des problèmes liés au genre. L'Éthiopie, étonnamment, occupe la 82e place dans le classement 2020 et a comblé 70,5 % de ses inégalités entre les sexes à ce jour. Elle a atteint la parité complète sur son sous-indice de santé et de survie et s'est hissée à la 16ème place mondial en termes d'autonomisation politique. Près de la moitié (47,6 %) des ministres éthiopiens sont des femmes, et une femme a été élue présidente en 2018. En outre, 38,8 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes. De plus, la région a connu une nette amélioration en matière de représentation politique des femmes, soit par la concurrence directe, soit par la discrimination positive.

TABLEAU 6 : DISPARITÉS ENTRE LES SEXES

	Développement du genre Indice	ODD 3		ODD 4.3		ODD 4.6		ODD 8.5	
		Espérance de vie (Années)		Années de scolarisation escomptées (Années)		Scolarisation moyenne (Années)		RNB par habitant en 2010 (2011 PPP\$)	
		Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male
Pays	Valeur 2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018
Djibouti	..	68.8	64.6	6	6.9	2,900	4,232
Ethiopie	0.844	68.2	64.4	8.3	9.1	1.6	3.9	1,333	2,231
Kenya	0.933	68.7	64	10.3	10.9	6	7.2	2,619	3,490
Somalie	..	58.8	55.4
Soudan du Sud	0.839	59.1	56.1	3.5	5.9	4.0	5.3	1,277	1,633
Soudan	0.837	66.9	63.3	7.7	8.3	3.2	4.2	1,759	6,168
Ouganda	0.863	65.2	60.7	10.4	11.5	4.8	7.4	1,272	2,247

Source : Profil des pays de l'IGAD 2020 et Rapport RDH du PNUD 2019

... Données non disponibles

Le nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements de la région s'est nettement amélioré. Dans la plupart des cas, les femmes sont en compétition pour la représentation politique au niveau national et local contre leurs homologues masculins. Toutefois, en raison des inégalités historiques inhérentes aux sociétés africaines, dans certains États membres, des mesures de discrimination positive sont prises pour nommer des femmes à des postes de pouvoir et d'autorité. Les constitutions nationales de certains États membres ont également rendu obligatoire le partage des rôles de direction des femmes dans la fonction publique. L'Éthiopie se targue aujourd'hui d'avoir une présidente élue, et la plupart des autres États membres ont un certain niveau de représentation des femmes dans diverses branches du gouvernement quoique les niveaux de représentation et la concentration au sein des différentes branches du gouvernement sont différents selon les pays. La représentation au sein du pouvoir législatif est plutôt élevée comparée à celle au sein des pouvoirs exécutifs et judiciaires dans les pays de la région (Tableau 7).

TABLEAU 7 : PROPORTION DE SIÈGES TENUS PAR LES FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX (% DU NOMBRE TOTAL DE SIÈGES)

Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Djibouti	14	13	13	13	11	11	26
Ethiopie	28	28	28	39	39	39	39
Kenya	10	19	20	20	19	22	22
Somalie	14	14	14	14	24	24	24
Soudan	25	24	24	31	31	31	28
Ouganda	35	35	35	35	34	34	35

Source : Tableaux WDI de la Banque mondiale

2.9 ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Le réchauffement climatique étant une réalité, la gestion des ressources transfrontalières est essentielle. Le Secrétariat de l'IGAD et les États membres ont coordonné leurs efforts dans l'élaboration de plusieurs politiques, stratégies et institutions nationales et régionales et dans la création d'institutions pour faire face à ses effets. Les cadres de diffusion de l'information aux gouvernements des États membres ainsi qu'aux secteurs public et privé complètent ces efforts. Ceux-ci comprennent des mesures d'atténuation des risques telles que la construction de barrages pour l'utilisation de l'eau en période de sécheresse et la mise en place d'unités de gestion des réponses aux catastrophes afin d'éviter des catastrophes humaines. Quelques enseignements tirés des États membres permettent de démontrer la gravité des problèmes environnementaux au niveau national. Au Kenya, par exemple, 1,7 % des projets prévus ont dû être interrompus à la suite de rapports d'étude d'impact environnemental (EIE) défavorables. En outre, plusieurs familles ont dû être déplacées des zones de châteaux d'eau afin de créer des possibilités de plantation d'arbres ayant fait passer le couvert forestier du Kenya de 5,3 % en 2013 à 7,4 % en 2018, et avec l'espoir d'atteindre 15 % d'ici à 2022. L'Éthiopie est pionnière dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie d'économie verte résistante au climat, qui implique une plus grande protection des forêts et l'extension du boisement afin d'augmenter la couverture forestière de 15,5 % en 2014 - 15 à 20 % en 2020.

Au niveau régional, la stratégie de l'IGAD en matière d'environnement et de ressources naturelles intègre les exigences propres aux femmes dans la politique des ressources en eau. Le protocole régional riverain sur le partage de l'eau dans le bassin de Sio-Malaba-Malakisi (Ouganda/Kenya) a été complété par les maladies animales transfrontalières (TAD) ainsi que le contrôle et la gestion des parasites. En outre, la tripartite Soudan, Éthiopie et Égypte concernant les pays riverains du GERD (Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne) devrait apporter des avantages mutuels aux trois pays. Un protocole d'accord sur la santé animale transfrontalière et les mesures sanitaires pour le Secteur de Karamoja, couvrant l'Éthiopie (Peuples, nations et nationalités du Sud), le Kenya (comtés de Turkana et de Pokot), le Soudan du Sud (État équatorial oriental) et l'Ouganda (districts de Karamoja) est en cours de mise en œuvre.





3 AGRICULTURE
ET SECURITE
ALIMENTAIRE

La mission de l'IGAD dans l'agriculture est de soutenir les efforts des Etats membres visant à réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire grâce à la coopération entre eux pour leur bénéfice mutuel. Malgré l'énorme potentiel foncier pour les activités agricoles, la persistance de l'insécurité au Soudan du Sud, en Somalie et au Soudan a un impact négatif sur la production et la sécurité alimentaires. La plupart des pays de la région sont des importateurs nets de denrées alimentaires. Cependant, les pays en conflit continuent à connaître des pénuries alimentaires plus graves. Il y a néanmoins peu d'exemples de réussite. Avec le soutien de la FAO, l'IGAD s'efforce, par le biais de la chaîne de valeur agricole, de réduire les pertes après récolte, qui varient d'une culture à l'autre et d'un pays à l'autre, mais atteignent jusqu'à 30 % (AGRA, 2014).



Mettre 30% des terres agricoles sous irrigation.
Éliminer la faim.
Réduire de 50% les pertes après récolte.
Augmenter de 50 % la valeur ajoutée du secteur de la pêche.
Réduire le retard de croissance de 10%.
Réduire de 50% la facture des importations alimentaires.

Afin de parvenir à la sécurité alimentaire contre les effets imprévisibles du changement climatique, les programmes de l'IGAD pour la période 2016-2020 ont donné la priorité à l'exploitation des ressources régionales variables, notamment au partage des informations sur l'alerte précoce concernant les aléas du temps entre un large éventail de parties prenantes. L'engagement a également été pris d'investir dans des technologies appropriées et de les adopter dans les différentes zones écologiques, afin d'augmenter la production et de répondre à la demande alimentaire régionale. Elle devrait également réduire de 50 % la facture des importations alimentaires d'ici à 2030. Un protocole régional sur la transhumance a été élaboré et approuvé par les États membres en février 2020, non seulement pour contextualiser le cadre politique continental de l'UA sur le pastoralisme adopté en janvier 2011, mais aussi pour permettre une mobilité transfrontalière ordonnée des communautés pastorales afin d'exploiter pleinement le potentiel socio-économique du système pastoral dans la région.

3.1 PRODUCTION ALIMENTAIRE

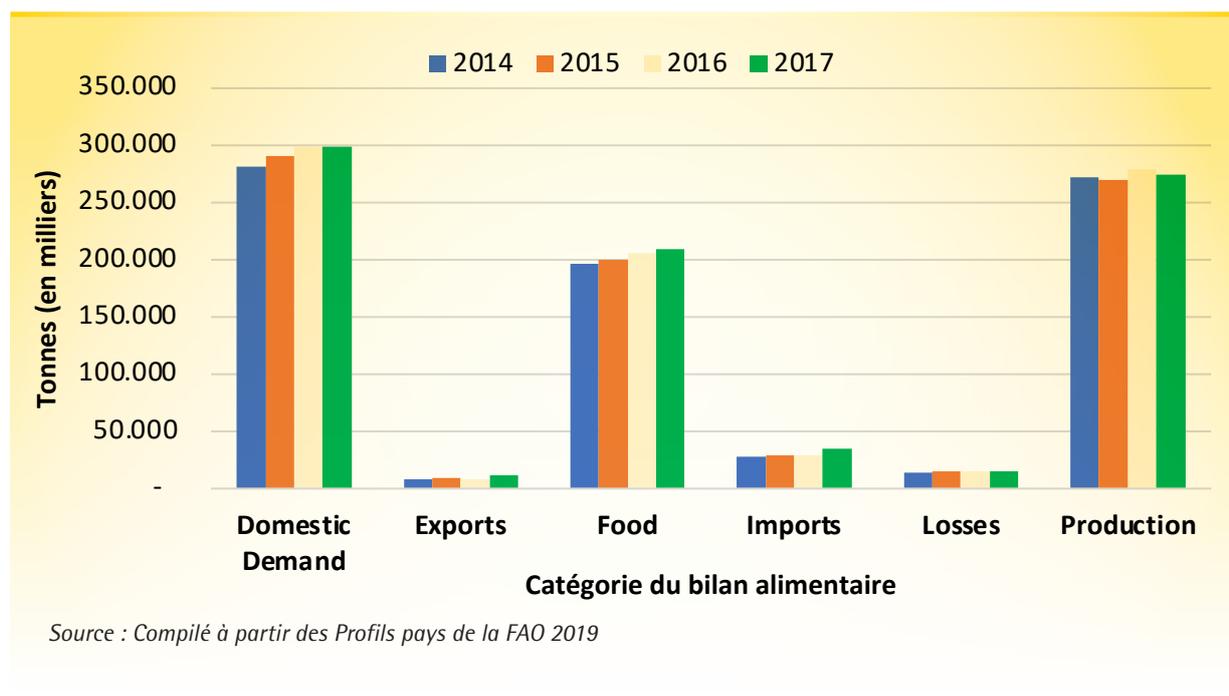
À l'exception de Djibouti et de la Somalie, il y a suffisamment de terres agricoles et en particulier pour une production végétale et animale viable. L'Ouganda est doté de 63 % de terres agricoles, suivi de l'Éthiopie (44 %) et du Soudan (29 %) (Tableau 8). Malgré l'augmentation de la production et de l'offre alimentaire dans la région, la forte croissance démographique continue d'exercer une pression sur l'offre alimentaire, alors que la demande doit être satisfaite par des importations, principalement en provenance de l'extérieur du continent (Fig 8). Néanmoins, l'augmentation de la production alimentaire a réduit le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire à 25 millions, contre 70 millions récemment.

TABLEAU 8 : UTILISATION DES TERRES AU NIVEAU DES ETATS MEMBRES (EN %)

Pays	Territoire forestier (% de superficie)	% de terres agricoles cultivées (2018)	Terres sous irrigation	Cible UA 2063
Djibouti	0%	0%	0%	Au moins 30% des terres agricoles font l'objet de pratiques de gestion durable
Ethiopie	15.8%	44%	2.1 %	
Kenya	8%	23%	4.0 %	
Somalie	10%	3%	0%	
Soudan du Sud	11%	10%	0.7%	
Soudan	10%	13%	7%	
Ouganda	10%	63%	0.1%	

Source : Profil des pays de l'IGAD 2020, FAO AQUASTAT

FIGURE 8: APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD, 2014-2017



3.2 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans l'ensemble, l'insécurité alimentaire dans la région, basée sur la santé et l'accès aux denrées alimentaires, a diminué entre 2014 et 2017. Bien que la région ait enregistré une augmentation marginale de la production alimentaire, cela est dû à l'utilisation de semences améliorées, notamment au Soudan où la recherche de semences adaptées aux zones arides a été intensifiée. Ainsi, alors qu'en moyenne moins de terres ont été consacrées aux cultures, les semences de meilleure qualité ont permis d'obtenir des rendements plus élevés. Un certain nombre d'entre eux ont mis en place des cadres institutionnels en rapport avec les politiques d'investissement, les nouvelles stratégies et les programmes/projets d'intervention qui ont été mis en œuvre. La technologie a également été mise à profit pour accroître la production alimentaire.

TABLEAU 7 : UTILISATION DES TERRES, (2013 - 2017)

Pays	Zone (1000 ha)							
	Superficie totale des terres	Terre forestière	Terres agricoles		Terres cultivées		Terres irriguées	
			2013	2017	2013	2017	2013	2017
Djibouti	2,320	5.6	1,702	1,702	2	2	1	1
Ethiopie	110,400	12,499	36,699	37,540	12407	15270	760	858
Kenya	58,264.60	4,130	27,630	27,630	6,330	6,330	151	151
Somalie	63,754	6,363	44,125	44,125	1,125	1,125	200	200
Soudan du Sud	61,974.50	7,157	28,533	28,533	2,760	2,760	38	38
Soudan	188,000	19210	68,195	68,186	19,994	19,991	1,855	1,855
Ouganda	24,155	2,077	14,415	14,415	9,100	9,100	11	11
Total	508,868	51,441.6	221,299	222,131	51,718	39,308	3,016	3,114
Part (%)		10	43.4	43.6	23.3	17.6	9.5	7.9

Source : Profil des pays de l'IGAD 2020





4 RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

Agenda 2063

- Augmenter la collecte de l'eau de 10%
- Nombre d'accords transfrontaliers signés
- 17% des eaux intérieures territoriales et 10% des zones côtières et marines sont préservées
- Utilisation accrue des énergies renouvelables
- Augmenter la couverture forestière
- Intégrer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

La région de l'IGAD est très vulnérable aux variations climatiques avec de fréquentes périodes de sécheresse et d'inondations qui contribuent à la dégradation des terres. La variabilité et le changement climatiques, qui se manifestent par des événements extrêmes, ont entraîné une augmentation des maladies animales, humaines et des cultures, elle a également entraîné des mauvaises récoltes et des décès de bétail, une dégradation des terres et une réduction globale de la production agricole. Ces phénomènes ont à leur tour entraîné une augmentation des coûts économiques pour les gouvernements, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la perte de moyens de subsistance dans les zones touchées.

Étant donné la vulnérabilité de la région aux aléas du changement climatique et de la variabilité climatique, investir dans des mécanismes d'alerte précoce et dans la technologie de l'information avec une large participation des parties prenantes est une priorité. Le Secrétariat de l'IGAD et les États membres ont coordonné leurs efforts dans la mise en place de plusieurs politiques, stratégies et institutions nationales et régionales pour l'exécution des programmes. Les cadres de diffusion de l'information plus efficaces pour les gouvernements des États membres ainsi que pour les secteurs public et privé complètent ces efforts. Ceux-ci comprennent des mesures d'atténuation des risques telles que la construction de barrages pour l'utilisation de l'eau en période de sécheresse et la mise en place d'unités de gestion des réponses aux catastrophes afin d'éviter des catastrophes humaines. Plusieurs enseignements tirés des États membres permettent de montrer le sérieux accordé aux questions environnementales au niveau national. Au Kenya, 1,7 % des projets ont dû être interrompus à la



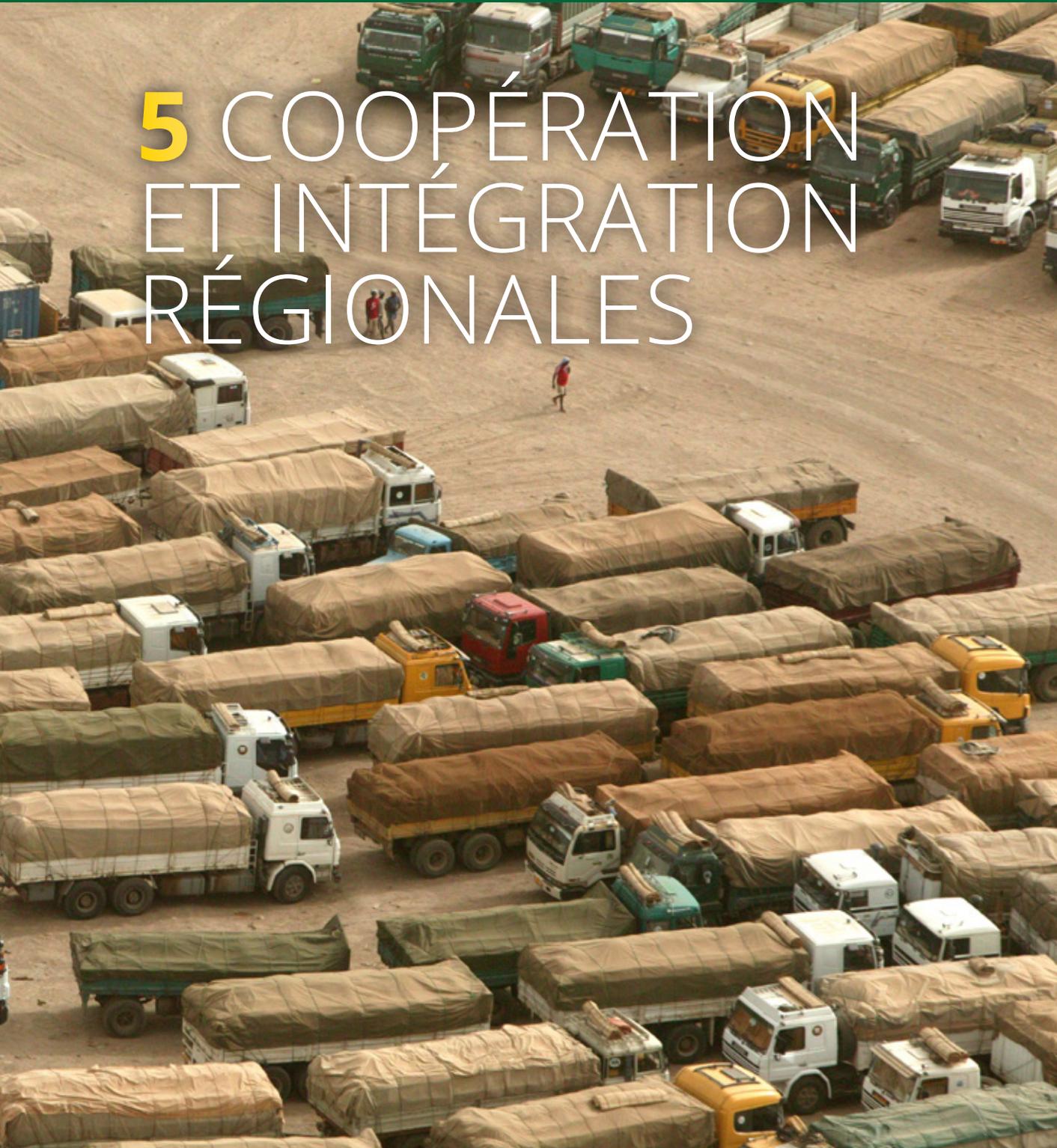
suite des rapports d'impact environnemental (EIE) défavorables. En outre, plusieurs familles ont dû être déplacées des zones de châteaux d'eau afin de créer des possibilités de plantation d'arbres ayant fait passer le couvert forestier du Kenya de 5,3 % en 2013 à 7,4 % en 2018, et avec l'espoir d'atteindre 15 % d'ici à 2022.

Le protocole régional riverain sur le partage de l'eau dans le bassin de Sio-Malaba-Malakisi en l'Ouganda et le Kenya a été complété par le programme sur les maladies animales transfrontalières (TAD) ainsi que par le programme de contrôle et de gestion des parasites. Un protocole d'accord sur la santé animale transfrontalière et les mesures sanitaires pour le Karamoja Cluster, couvrant l'Éthiopie (Peuples, nations et nationalités du Sud), le Kenya (comtés de Turkana et de Pokot), le Soudan du Sud (État équatorial oriental) et l'Ouganda (districts de Karamoja) est en cours de mise en œuvre. Plus important encore, une large participation et un engagement des parties prenantes garantissent une utilisation durable des ressources naturelles limitées, avec des programmes de renforcement des capacités qui font partie intégrante de la réforme du secteur de l'environnement et devraient devenir l'épine dorsale de la mise en œuvre réussie des programmes régionaux de gestion de l'environnement.

La Grande Muraille Verte est un symbole d'espoir face à l'un des plus grands défis de notre époque : la désertification. Lancée en 2007 par l'Union africaine, cette initiative, dont l'Afrique est le chef de file, vise à restaurer les paysages dégradés de l'Afrique et à transformer des millions de vies dans l'une des régions les plus pauvres du monde. Le Mur sera la plus grande structure vivante de la planète – une merveille naturelle du monde de 8 000 km s'étendant sur toute la largeur du continent. Dans la région de l'IGAD, Djibouti, le Soudan et l'Éthiopie font partie des premiers pays africains ciblés pour bénéficier d'un soutien. Il est prévu de restaurer 15 millions d'hectares de terres dégradées en Éthiopie et 2 000 hectares de terres au Soudan.





An aerial photograph of a large, dusty truck parking lot. Numerous trucks of various colors (white, yellow, green, red) are parked, most with their cargo covered in brown or green tarps. A few people are visible walking in the open spaces between the trucks. The scene is set in a dry, arid environment.

5 COOPÉRATION ET INTÉGRATION RÉGIONALES

La région de l'IGAD est économiquement sous-développée malgré son potentiel économique considérable et des dotations en ressources naturelles. Les marchés de la région restent extrêmement fragmentés, avec des infrastructures médiocres (bien qu'en amélioration) qui augmentent les coûts de transport entre les pays, et à l'intérieur des pays. Dans quelques États membres, les politiques fondées sur le marché n'ont pas été pleinement adoptées, le commerce intrarégional ne représentant qu'un maigre 5 %. La ratification et la mise en œuvre des protocoles convenus pour faciliter l'intégration économique, en particulier le commerce ainsi que la circulation des capitaux et des personnes à travers les frontières, ont également été lentes. L'appartenance multiple aux différentes communautés économiques régionales (CER) limite également le commerce. Toutefois, l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) va rationaliser et harmoniser certains protocoles et accords en matière de commerce et d'investissement et devrait contribuer à remédier à ces contraintes.



1. Doubler le commerce intra-régional
 2. OSBP pour Ethiopie/Djibouti, Ethiopie/Soudan, Ethiopie/Soudan
 3. ALE d'ici 2018 ; préparation à une plus grande intégration de l'UA (CU CM) d'ici 2023.
 4. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB devrait augmenter de 50 % d'ici 2013.
 5. Atteindre une pénétration de 100 % de la téléphonie mobile d'ici 2020
 6. Augmenter la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020

L'intégration régionale vise à faciliter la circulation des biens et des services à travers les frontières, à développer de meilleurs transports, à offrir une énergie plus efficace et une meilleure connectivité en ce qui concerne les télécommunications, à permettre aux personnes de franchir plus librement les frontières, aux capitaux et à la production de circuler et de se développer au-delà des frontières nationales (CEA 2016). Le rôle de l'IGAD dans le développement de l'infrastructure s'est concentré sur la mobilisation commune de ressources pour l'infrastructure régionale de ses États membres. Cela permet de s'assurer que les infrastructures régionales sont autant que possible mises en œuvre simultanément et qu'elles peuvent servir l'objectif visé, à savoir la facilitation des affaires et de la circulation dans la région. De meilleures infrastructures aident également à tirer parti des possibilités de tourisme axées sur la diversité dans la région, qui créent d'autres activités économiques à fort potentiel de création d'emplois et de revenus. L'organisation peut également tirer parti de la technologie pour intégrer la région dans des cadres mondiaux à moindre coût.

En attendant la mise en œuvre de la ZLE de l'IGAD, la région soutient les cadres commerciaux des autres CER de l'UA auxquelles les États membres appartiennent. Les cadres de facilitation du commerce de la CAE et du COMESA sous-tendent actuellement la plupart des échanges commerciaux et des opérations transfrontalières de l'IGAD. Ceux-ci ont facilité la libre circulation des personnes, la réduction des restrictions de voyage qui persistent dans la région et la facilitation du droit de résidence et à l'emploi, l'obtention des permis de travail et la mobilité pastorale. En outre, les postes frontières à guichet unique (OSBP) dans lesquels les vérifications douanières sont effectuées d'un côté de la frontière ont facilité la circulation des marchandises. Dans le cas de la CAE, l'application des procédures douanières au premier point d'entrée a facilité les affaires au Kenya et en Ouganda. Les infrastructures spécifiques au bétail complémentaires aux services d'élevage et, dans une certaine mesure, les informations de commercialisation du bétail ont également été développées dans plusieurs des États membres de l'IGAD.

La plupart des États membres de l'IGAD étant des terres arides et semi-arides (TASA) sans littoral, l'approche de l'IGAD en matière de coopération transfrontalière consiste à garantir l'accès à l'eau, à l'énergie et aux réseaux de transport existants dans la région, au milieu des tensions de longue date au sein des pays et entre eux. Elle doit également tenir compte des effets du changement climatique, de la sécheresse et des influences extérieures à la région. Par conséquent, il est devenu prioritaire de renforcer la facilitation des échanges et les associations d'entreprises du secteur privé afin d'accroître le commerce intra-régional et africain de produits agricoles, de bétail et de marchandises tout en diversifiant le secteur manufacturier

dans le cadre du renforcement de la résilience. Dans l'intervalle, les interventions ciblant les infrastructures transfrontalières, le commerce, l'investissement et l'intégration financière, ainsi que les biens publics régionaux ont été renforcées. Par exemple, la création des postes frontières de Galabat-Metema (Ethiopie-Soudan), de Moyale (Ethiopie-Kenya), et d'Alego-Nimule (Ouganda-Soudan du Sud) a permis de créer des opportunités au niveau communautaire pour les exportations de bétail, à hauteur de 10 % soit 30 % du produit intérieur brut national. Conformément au Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux, l'IGAD soutient la mise en application de l'élaboration des initiatives de facilitation des échanges commerciaux pour les petits producteurs et les commerçants, et des initiatives régionales pour le renforcement des capacités des Etats membres dans le cadre du développement, de l'industrialisation et de la valorisation des ressources minières. Des développements majeurs ont eu lieu dans l'industrie de l'aviation, tous les États membres exploitant au moins un aéroport international et de nombreux autres aéroports nationaux pour accélérer les déplacements touristiques au niveau national, régional et international. Il est prudent de continuer à se concentrer sur la surveillance des effets du changement climatique, car ils ont un impact sur les secteurs de l'agriculture (en particulier dans le secteur de l'élevage) qui constituent le socle des économies régionales.

Avec son long littoral d'environ 6960 km avec des ports naturels en eau profonde le long de l'océan Indien, du golfe d'Aden, du golfe de Tadjourah et de la mer Rouge, et se trouvant sur les grands axes de trafic aérien en ce qui concerne le tourisme et les marchés de matières premières en Afrique, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Europe, la région de l'IGAD devrait se targuer d'une meilleure infrastructure de transport. Le commerce international deviendrait ainsi une activité économique naturelle. En outre, la région de l'IGAD partage un total de 6910 km de frontières internationales avec l'Egypte, la Libye, le Tchad, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie qui offre de très nombreuses opportunités commerciales avec le reste de l'Afrique. Conscients de cette lacune, les États membres ont donc entrepris d'importants investissements dans la modernisation des installations portuaires et aéroportuaires. Il s'agit notamment des ports de Lamu, Mombasa et Tadjourah, du développement de la connectivité routière intra-régionale et des infrastructures de transport ferroviaire au sein et entre les États membres, de l'ouverture d'aéroports internationaux et de l'ouverture d'OSBP et des ports secs de l'arrière-pays pour faciliter le commerce et le tourisme.

Malgré les défis auxquels l'intégration régionale est confrontée, certains éléments montrent que la coopération et l'intégration économiques régionales ont progressé dans la région de l'IGAD. Les OSBP ont réduit les temps de transit et les coûts de transport, et ont permis d'améliorer la compétitivité. Les améliorations dans l'industrie de l'aviation civile et l'augmentation des investissements dans les corridors de transport régionaux ont ouvert de nouvelles opportunités commerciales. À cela s'est ajouté l'assouplissement des exigences en matière de visa, qui a généralement facilité la libre circulation des personnes. Et, ces derniers temps, la technologie peu coûteuse de la téléphonie mobile s'est largement répandue dans la région, comme partout dans le monde, et a conduit à l'émergence de services de transfert d'argent par téléphone portable. Les transferts de fonds de la diaspora vers la région ont donc augmenté, ce qui en fait la principale source de devises étrangères pour certains États membres. L'accent mis sur la coopération économique régionale nécessite une infrastructure régionale ainsi que l'harmonisation progressive des politiques en vue de l'élimination des obstacles aux communications entre Etats, ainsi que des avantages socio-économiques. La mondialisation promet d'offrir de nombreux avantages si des mesures politiques et des changements structurels appropriés sont exploités dans un effort conjoint. À l'avenir, l'IGAD doit redoubler d'efforts pour se concentrer sur son programme de coopération et d'intégration économiques régionales qui vise à créer un espace économique régional unifié et ouvert pour les opérateurs privés - un marché unique ouvert à la concurrence et bien intégré dans l'économie continentale et mondiale.



.....

6 DÉVELOPPEMENT SOCIAL





1. Réduire les taux de mortalité maternelle, néo-natale et infantile d'au moins 50% / 12 pour 1000 naissances vivantes.
2. Réduire la pauvreté de 30%
3. Accroître d'au moins 30 % la participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles intégrées
4. Réduire d'un tiers la violence à l'égard des femmes ; éliminer les effets néfastes, par exemple les mutilations génitales féminines
5. Parité des sexes
6. Faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.
7. Intégrer les réfugiés aux systèmes sociaux nationaux

L'objectif du secteur du développement social est d'améliorer la qualité de vie des habitants de la région, de parvenir à une plus grande prospérité et à une plus longue espérance de vie. Le développement social a adopté une perspective mondiale dans le cadre des ODD et met l'accent sur l'inclusion des femmes. L'intégration du développement social en tête de l'agenda de l'IGAD conduira au renforcement du développement à long terme en offrant des conditions et un capital humain pour la création d'emplois décents par le développement des capacités pour la mise en œuvre des systèmes de protection sociale novateurs et par la construction et l'amélioration des institutions de gouvernance à travers le renforcement du dialogue social. Les programmes du développement social de l'IGAD complètent les efforts des États membres dans le développement et l'harmonisation des politiques régionales de développement, d'identifier les lacunes en matière de capacité dans la région. Pour la majorité des États membres de l'IGAD, les gouvernements nationaux sont obligés par leur constitution de fournir un accès abordable aux services de développement du secteur social.

Cela peut se faire en renforçant les mécanismes et les systèmes régionaux afin d'améliorer la santé et le développement social dans l'ensemble. Les États membres sont obligés par leur constitution de fournir un accès abordable aux services de développement du secteur social. Dans la région de l'IGAD, cela a nécessité le développement d'une infrastructure adaptée, la réforme et la comparaison des politiques sur les meilleures pratiques vis à vis des régions socialement plus développées. À Djibouti, par exemple, la population bénéficie d'un accès gratuit à l'éducation et à la santé. Des programmes similaires existent

au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie, à des degrés divers. La structure de gouvernance décentralisée du Kenya promet de rapprocher les services de la population.

La réussite du programme de développement social est étroitement liée à l'intégration économique de la région, à la croissance agricole et au programme de paix et de sécurité. Le développement social augmentera en tandem avec la progression des secteurs politique, économique, environnemental et agricole vers un développement durable de la région. Ce faisant, une attention particulière doit être accordée aux disparités entre les sexes qui prévalent dans ce secteur. Par exemple, en ce qui concerne l'exposition aux maladies et l'examen des possibilités d'emploi, les femmes de la région de l'IGAD sont les plus défavorisées. Le Kenya et l'Ouganda ont signalé les niveaux les plus élevés de VIH/SIDA chez les femmes. Le chômage des femmes est le plus élevé en Éthiopie, en Somalie et en Ouganda. Au cours de la dernière décennie, certains États membres ont fait des progrès dans la réduction des taux de mortalité infantile, réussissant à atteindre entre 16 et 22 %, l'Ouganda enregistrant la baisse la plus importante entre 2013 et 2018 (Fig 24). Certains autres États membres, cependant, n'ont pas participé à cette amélioration. La mortalité infantile au Soudan a augmenté de 20 % au cours de la même période, et il n'y a pas eu de changement à Djibouti. Avec une population très jeune, la région de l'IGAD est confrontée à des taux de chômage élevés chez les jeunes et les femmes. Néanmoins, des programmes ciblés de formation technique et de renforcement des capacités conçus pour déboucher sur des activités génératrices de revenus et mettant l'accent sur la préparation à l'emploi, font l'objet d'un suivi de la part des ministères du secteur social. Ces initiatives positives comprennent, entre autres, la déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie, la Stratégie régionale de l'IGAD en matière d'EFTP, qui découle de la Déclaration de Djibouti, et par le Cadre politique régional de l'IGAD sur l'éducation, les sciences, les technologies et l'innovation (ESTI). Cependant, malgré ces initiatives, la pauvreté reste un défi majeur dans la région, allant de 15 % au Soudan à 43 % en Ouganda en 2018.

6.1 EDUCATION

L'éducation reste un droit fondamental dans tous les États membres. Cela se reflète dans l'enseignement primaire, qui présente des taux d'achèvement comparables pour les hommes et les femmes au niveau national (tableau 8). La progression vers l'enseignement secondaire reste cependant faible, bien que les niveaux d'alphabétisation soient généralement élevés dans les États membres (figure 9). Tous les indicateurs mesurés ont montré une importante amélioration au cours des 5 dernières années. Cela s'explique par les stratégies adoptées par les États membres. A Djibouti, cela s'est traduit par la gratuité de l'éducation et l'accès à la santé. Des pratiques similaires existent au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie. Au Kenya en particulier, la structure de gouvernance décentralisée promet de rapprocher les services de la population. Tous les États membres de l'IGAD appliquent des politiques d'ouverture en ce qui concerne les réfugiés. À Djibouti, ils sont intégrés dans les communautés locales. Dans le cas du Kenya par exemple, des programmes d'apprentissage numérique et d'alimentation scolaire ont été mis en place dans toutes les écoles primaires de l'ensemble des comtés arides et semi-arides.

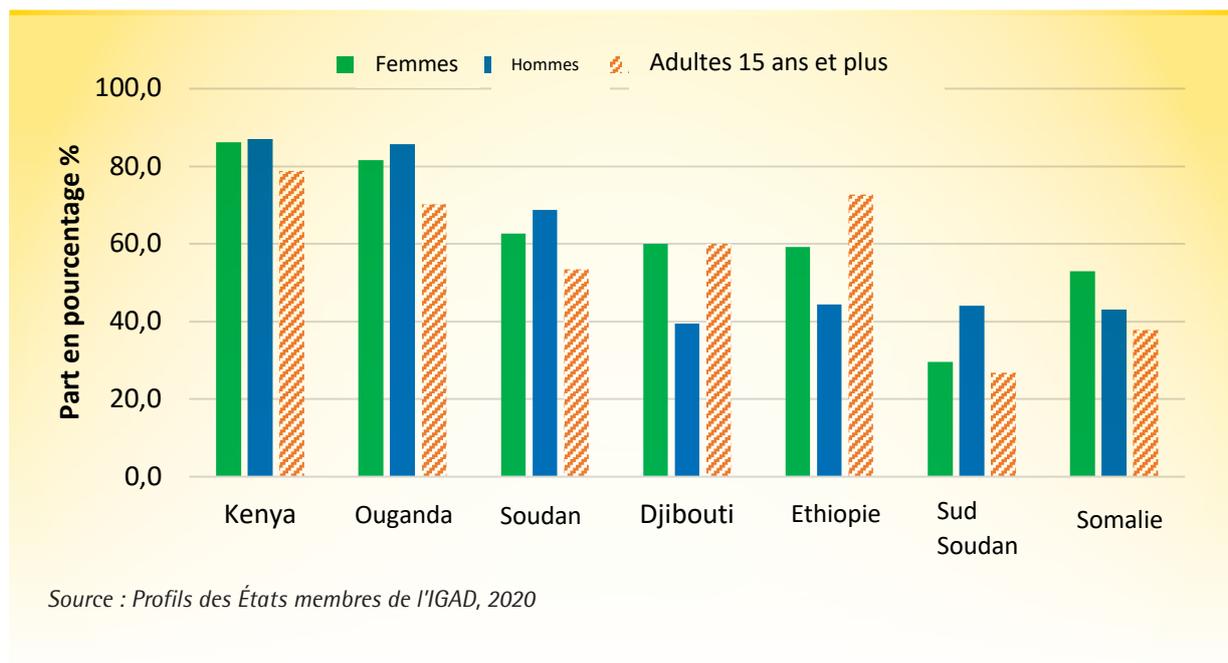
TABLEAU 9 INDICATEURS DE L'ÉDUCATION SÉLECTIONNÉS

Pays	Accès équitable		Réussite				Enseignement		
	Taux d'enfants de non scolarisation 2012–2018*		Taux de réussite 2012–2018*				Taux d'alphabétisation 2010–2018*		
	Education primaire		Education primaire		Secondaire supérieur		Jeunes (15–24 ans) (%)		Adulte (15 ans et plus)
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Djibouti	39	46	–	–	–	–	40	60	60
Ethiopie	11	17	51	51	13	13	44	59	73
Kenya	19	15	77	82	44	38	87	86	79
Somalie	–	–	–	–	–	–	43	53	38
Soudan du Sud	64	72	30	18	13	4	44	30	27
Soudan	37	38	71	73	34	29	69	63	54
Ouganda	10	8	33	36	16	14	86	82	70

Source : Base de données du RDH du PNUD et base de données SOWC de l'UNICEF, 2019

L'IGAD a produit plusieurs cadres stratégiques en matière de développement social notamment le Cadre régional de politique migratoire de l'IGAD, la Politique en matière de nutrition, la Politique de protection sociale, la Stratégie pour la lutte contre le VIH/SIDA, la Stratégie de santé maternelle, la Stratégie conjointe IGAD/OIT pour l'emploi, et son programme sur la jeunesse et le sport. Outre les grandes visions et aspirations, quelques États membres de l'IGAD disposent de plans spécifiques pour le développement social. Presque tous ont élaborés plusieurs politiques et lancés des initiatives. Cependant, la croissance remarquable de l'emploi dans le secteur informel a été enregistrée en 1990–1999, où le taux de croissance annuel moyen se situait à 28%, comparativement à 8% en 2000–2010.

FIGURE 9: TAUX D'ALPHABÉTISATION DES JEUNES (% DES 15-24 ANS) DE 2008 À 2018



6.2 MIGRATION

Tous les États membres de l'IGAD appliquent des politiques d'ouverture en ce qui concerne les réfugiés. Les migrations au sein de la région prennent la forme de mouvements de main-d'œuvre d'une région à l'autre à la recherche d'un travail rémunéré, de réfugiés, de personnes déplacées internes (PDI) et de rapatriés, de déplacements dus à des conflits et à l'insécurité, ainsi qu'aux ravages du changement climatique. On observe une tendance à la baisse des déplacements de population. À en juger par les nouveaux déplacements de populations, un retour général à la paix dans la région est évident. Moins de cinq (5) millions de personnes figurent parmi les personnes nouvellement déplacées à la suite de conflits, contre près de dix (10) millions de personnes déplacées à la suite de conflits civils. Cependant, les migrants économiques (vers la diaspora) sont mitigés, l'Éthiopie et le Sud-Soudan connaissant des baisses en raison des retours, tandis que le Kenya, le Soudan et l'Ouganda ont enregistré des hausses. Les déplacements dus aux catastrophes étaient toutefois en augmentation dans tous les États membres, ce qui souligne la nécessité d'investir davantage dans les systèmes de résilience et d'alerte précoce.

Les migrations représentent à la fois les défis et les opportunités en matière de développement social dans la région de l'IGAD. À l'exception de la mobilité pastorale et des personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi que celles dues aux projets de développement, la région produit actuellement 6,5 millions de personnes déplacées, 88% au Soudan, au Soudan du Sud et en Somalie. Plus de 17 % des personnes déplacées dans le monde et la moitié des personnes déplacées en Afrique se trouvent dans la Corne de l'Afrique. La région accueille également 2,46 millions de réfugiés et en produit 3,12 millions. En termes relatifs, la région accueille 12% et produit 15% du total des réfugiés dans le monde.

En 2018, l'Est et la Corne de l'Afrique ont enregistré 8 millions de personnes déplacées et 3,3 millions de réfugiés. Quarante-six pour cent d'entre eux voyageaient pour des raisons économiques, dix-sept pour cent pour échapper à des conflits, seize pour cent en raison de changements saisonniers, neuf pour cent pour des déplacements locaux à court terme et six pour cent en raison de catastrophes naturelles.

En juillet 2012, les Ministres de l'IGAD ont adopté le Cadre régional de politique migratoire qui a été axée sur quatre principaux domaines de migration : le travail des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées

et des rapatriés. Dans tous ces cas, les pratiques et les résultats de la gestion des migrations sont différents. Dans le cadre de la migration extérieure, un visa est obligatoire pour se rendre dans le pays de destination. La migration prend la forme d'une recherche d'emploi (diaspora) et d'autres possibilités d'avoir un revenu. La diaspora contribue directement aux comptes courants nationaux sous forme de devises. Il y a aussi des aspects négatifs de la migration. Il s'agit notamment de vices tels que la contrebande, la traite des êtres humains et d'autres activités illicites.

TABLEAU 10 : PDI ET PERSONNES DÉPLACÉES

	Nombre total de personnes déplacées au 31 décembre (conflit)		Nouveaux déplacements en 2018 (Conflits)		Nouveaux déplacements en 2018 (catastrophes)		Diaspora (Millions US\$)		Transferts de fonds (en % du PIB)	
	2015	2018	2015	2018	2015	2018	2015	2019e	2015	2019
Djibouti	-	-				9.4	63	61	2.5	2.6
Ethiopie	450,	2,137	56	2,895	104	296	1,087	411	1.6	0.5
Kenya	309	162		10	105	336	1,569	2,855	2.4	2.9
Somalie	1,223	2,648	90	578	59	547	-	-	-	-
Soudan	3,182	2,072	151	555	0.15	1.8
Soudan du Sud	1,697	1,869	199	321	15	6.6	1,139	211	9.4	6.7
Ouganda	30	32	...	9	0.6	164	902	1,507	3.2	5.0

Source : Rapport mondial du PNUD sur le déplacement interne 2019

TABLEAU 11 : NOMBRE DE MIGRANTS PAR ORIGINE ET PAR PRINCIPALE ZONE, RÉGION OU PAYS DE DESTINATION, 2019

	Djibouti	Ethiopie	Kenya	Somalie	Soudan du Sud	Soudan	Ouganda	TOTAL
Djibouti	...	12,650	...	95,518	108,168
Ethiopie	3,396	477,774	476,311	42,651	235	1,000,367
Kenya	...	34,203	452,919	88,793	9,518	309,490	894,923
Somalie	...	19,348	19,348
Soudan du Sud	...	13,110	9,800	576,668	149,303	748,881
Soudan	62,565	3,175	160	773,512	...	1,541	840,953
Ouganda	...	3,238	36,822	37,207	1,100,096	67,395	...	1,244,758

Source : Ensemble de données sur le nombre de migrants internationaux du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2019

Bien que la traite des êtres humains (en cours) dans la région concerne à la fois les hommes et les femmes, l'impact est plus important chez les femmes. Les femmes victimes de trafic sont le plus souvent destinées au travail domestique, aux travaux forcés et à l'exploitation sexuelle dans les pays de destination.





7 PAIX ET SÉCURITÉ

L'insécurité dans l'environnement mondialisé prend différentes formes, allant de facteurs géopolitiques, sociaux, économiques, transnationaux et nationaux. Les progrès technologiques rendent transnationales les questions liées à l'insécurité tout en contournant les mécanismes de contrôle gouvernementaux. Ces questions ont été exacerbées par la situation géopolitique de la région en matière de sécurité, notamment la prolifération des bases militaires dans certains États membres de l'IGAD. Au niveau continental, le Cadre stratégique de l'Union Africaine pour le pastoralisme offre aux États membres une tribune pour institutionnaliser un processus visant à sécuriser, protéger et améliorer la vie, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales, pour lesquelles la paix est fondamentale.

La paix et la sécurité sont des conditions préalables au développement économique et à l'intégration régionale que l'IGAD envisage d'atteindre à travers la mise en œuvre de stratégies quinquennales successives. La région de l'IGAD est en proie à des conflits violents prolongés qui découlent de différends sur les ressources naturelles. Ces conflits, qui portent notamment sur l'accès à la terre, mais qui peuvent aussi résulter d'inégalités de revenus, d'actes de terrorisme ou de divergences politiques, prennent de l'ampleur très facilement, mais il faut beaucoup de temps et de ressources pour les régler. Dans la région de l'IGAD, l'insécurité est due aux effets négatifs du changement climatique, aux frontières politiques contestées, à la radicalisation de certaines parties de la société en raison de différences religieuses ou culturelles, aux migrations, à la violence extrême, à la traite des êtres humains, au blanchiment d'argent et au trafic de drogue. En outre, la contrebande d'armes légères et de petit calibre, la cybercriminalité, la piraterie et d'autres formes d'insécurité maritime, notamment la pêche illégale, contribuent à l'insécurité. Et, à cause de cela, la région a créé un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes.

Depuis 2016, l'IGAD met en œuvre sa stratégie de paix et de sécurité, (2016 - 2020), pour promouvoir, réaliser et maintenir la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. À cet égard, l'IGAD aspire à renforcer les capacités prédictives et préventives de ses États membres en vue de l'intervention en cas de conflits et de leur résolution, et de la promotion de la stabilité et de la bonne gouvernance dans la région. Les déterminants politiques, économiques et sociaux internes et externes de la PS dans la région de l'IGAD viennent de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, l'extrême pauvreté, l'inégalité des revenus, les problèmes de gouvernance, l'inadéquation entre la légitimité de la performance et la légitimité populaire, la corruption, les conflits liés aux élections et à la violence, la radicalisation violente et l'extrémisme, les menaces transnationales et les activités criminelles organisées, ainsi que les migrations, le trafic et la traite des personnes

La sécheresse et le conflit se renforcent mutuellement. Les conflits dont l'Ouganda a été le théâtre dans un passé récent sont nés de la course aux ressources limitées, en particulier dans les zones arides du pays. Les conflits entre les parties de la population au Kenya ont également été provoqués par des pénuries de ressources naturelles liées à la sécheresse, bien que dans certains cas, il y ait eu des tensions post-électorales ainsi que du terrorisme. La rareté de l'eau et des pâturages pendant les périodes de sécheresse et la concurrence intercommunautaire qui en résulte pour les ressources naturelles, que ce soit au sein du système pastoral, entre les éleveurs et les agriculteurs ou entre les populations et la faune, accroissent l'insécurité au Kenya et au-delà de ses frontières.

Entre le Kenya et l'Ouganda, et entre le Kenya et l'Éthiopie, des commissions transfrontalières s'occupent de l'immigration, de la sécurité et de l'éducation, bien qu'il soit difficile de faire parvenir aux bonnes personnes les informations en temps réel nécessaires à l'action. Les conflits en Éthiopie ont été largement alimentés par la pauvreté et les tensions entre les groupes ethniques du pays, l'accès aux ressources naturelles et, depuis peu, les tensions électorales politiques. Au Soudan du Sud, les tensions portent davantage sur le partage du pouvoir politique et des revenus pétroliers, tandis qu'au Soudan, les tensions sont plutôt liées au manque d'espace démocratique constaté ces derniers temps chez les dirigeants de l'État membre. Le terrorisme a été la principale source de conflit en Somalie.

Avec la mise en place du gouvernement d'unité nationale de transition revitalisé (RTGoNU), le gouvernement peut s'appuyer sur les interventions contenues dans le plan d'action national du Soudan du Sud (2015-2020) et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et les résolutions connexes devrait contribuer à résoudre les problèmes de sécurité des femmes. La Somalie, en revanche, continue de connaître des guerres civiles interclaniques, une situation qui a été aggravée par des groupes terroristes et violents comme Al Shaabab qui ont créé des conflits et des guerres de piraterie. Les facteurs d'insécurité en Somalie sont transfrontaliers comme Al-Shabaab avec des éléments de religion imprégnés de philosophie de la violence et sont responsables de l'insécurité maritime et de la pêche illégale ainsi que du déversement de déchets toxiques dans l'océan Indien. De telles activités déstabilisent collectivement et en permanence la population.

Les conflits en Éthiopie sont alimentés par la pauvreté et les tensions entre les groupes ethniques du pays, la restriction de l'accès aux ressources naturelles et, depuis peu, les tensions politiques électorales. En outre, les sécheresses récurrentes exacerbent les conflits existants sur les ressources naturelles limitées dans certaines parties de la région de l'IGAD, notamment dans certaines contrées de l'Éthiopie, de la Somalie et du Soudan du Sud. La rareté de l'eau est le problème transfrontalier le plus important à l'origine de conflits puisque la plupart des ressources en eau douce disponibles dans la région se trouvent dans des fleuves partagés tels que le Nil, l'Omo, le Baro, le Juba et le Shebelle.

Des initiatives spécifiques à chaque pays ont été utilisées pour résoudre tous ces différents conflits, avec plus ou moins de succès. La plupart d'entre elles, cependant, ont impliqué un large engagement des parties prenantes, du niveau national au niveau local. La Somalie a intégré le fédéralisme dans le cadre de la résolution des conflits. L'armée a pris le contrôle du Gouvernement au Soudan et prépare actuellement le terrain pour les élections et le transfert du pouvoir à un régime civil. Pourtant, malgré les progrès accomplis jusqu'ici, la pauvreté et les effets du changement climatique demeurent les principaux défis à la paix et à la sécurité. Pour atténuer leur impact potentiel, des améliorations socio-économiques sont nécessaires, afin de réduire les tensions et l'insécurité qui en découle. Par exemple, l'investissement dans des mécanismes d'alerte précoce permettra d'identifier ces conflits à temps et, par la diplomatie et la résolution politique, de les résoudre avant qu'ils ne se transforment en vraie catastrophe.



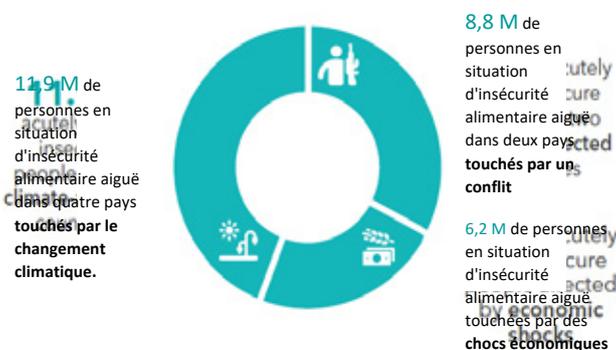


8 DEFIS

La réduction des effets de la sécheresse et la dégradation de l'environnement, la stimulation de la production agricole, le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que la facilitation de la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent les principaux objectifs à long terme de l'IGAD depuis 1986. Les taux élevés de croissance démographique ont entraîné une augmentation de la population jeune, qui n'est malheureusement pas exploitée en vue d'un développement effectif. Cela est particulièrement vrai pour les ressources naturelles transfrontalières de l'environnement comme les eaux de surface et souterraines ainsi que pour les ressources forestières. Et à tous ces défis s'ajoutent l'accès limité aux services financiers et le faible financement public, des facteurs qui existent dans toutes les économies des États membres et qui nécessitent une législation proactive pour changer la donne. En effet, la dépendance à l'égard des donateurs pour le financement de projets de développement ne peut être durable.

8.1 INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Plus de 70% des paysages de la région de l'IGAD sont constitués de plaines avec des zones subhumides arides, semi-arides ou sèches, recevant moins de 600 mm de pluie par an. Les conditions de sécheresse



Source: FSIN IGAD Food Crisis Report 2019

prolongée, les inondations soudaines et l'augmentation récente des essais de criquets pèlerins ont un impact négatif sur les revenus et les moyens de subsistance dans la région. La croissance rapide de la population et le déclin économique général contribuent également à l'insécurité alimentaire. L'insuffisance des investissements dans les questions de gouvernance foncière pour améliorer la sécurité foncière des hommes et des femmes, associée au défi créé par l'insécurité et les conflits, continue de saper le potentiel de la région en matière de production alimentaire. Ces problèmes ont été exacerbés par les effets

du changement climatique. Malgré l'énorme potentiel foncier pour les activités agricoles, la persistance de l'insécurité au Soudan du Sud, en Somalie et au Soudan a eu un impact négatif sur la production alimentaire et a provoqué l'insécurité alimentaire. En 2019, les pays les plus touchés par les conflits et l'insécurité étaient ceux en proie à des conflits et à l'insécurité. Au Sud-Soudan, par exemple, 59 % des habitants étaient en situation d'insécurité alimentaire, tandis que la Somalie en enregistrait 22 % et le Soudan 14 %. Le cas de Djibouti, avec une insécurité alimentaire rurale de 53%, est principalement dû au manque de terres arables pour l'agriculture. Les pays producteurs de pétrole ont également pâti du défi supplémentaire que représente l'instabilité des revenus pour assurer les fonctions du secteur public. Les pénuries alimentaires au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie sont modestes.

Les segments de la population les plus touchés par l'insécurité alimentaire vivent dans les zones rurales, les réfugiés et les jeunes enfants dans les zones exposées aux conflits, ainsi que les personnes touchées par les conflits et les catastrophes climatiques. En 2019, les pays les plus touchés par les conflits et l'insécurité étaient le Soudan du Sud (59 %), la Somalie (22 %) et le Soudan (14 %). Peu de terres ont été consacrées à la production végétale. Le cas de Djibouti, avec une insécurité alimentaire rurale de 53%, est principalement dû au manque de terres arables pour l'agriculture. Les pays producteurs de pétrole ont également pâti du défi supplémentaire que représente l'instabilité des revenus qui a affecté le fonctionnement des fonctions du secteur public. Le Kenya, l'Ouganda et l'Éthiopie ont peu souffert d'insécurité alimentaire. Par conséquent, les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire demeurent les conflits et l'insécurité, les chocs climatiques et les turbulences économiques qui continuent à éroder les moyens de subsistance et à détruire des vies (FAO, 2019). Plus de 25 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire dans la région de l'IGAD, même si cela représente une baisse par rapport aux 70 millions de 2016. Pourtant, plusieurs ressources, notamment de vastes étendues de terres en friche et des opportunités inexploitées dans le secteur de la pêche, abondent dans la région. Il s'agit donc d'une

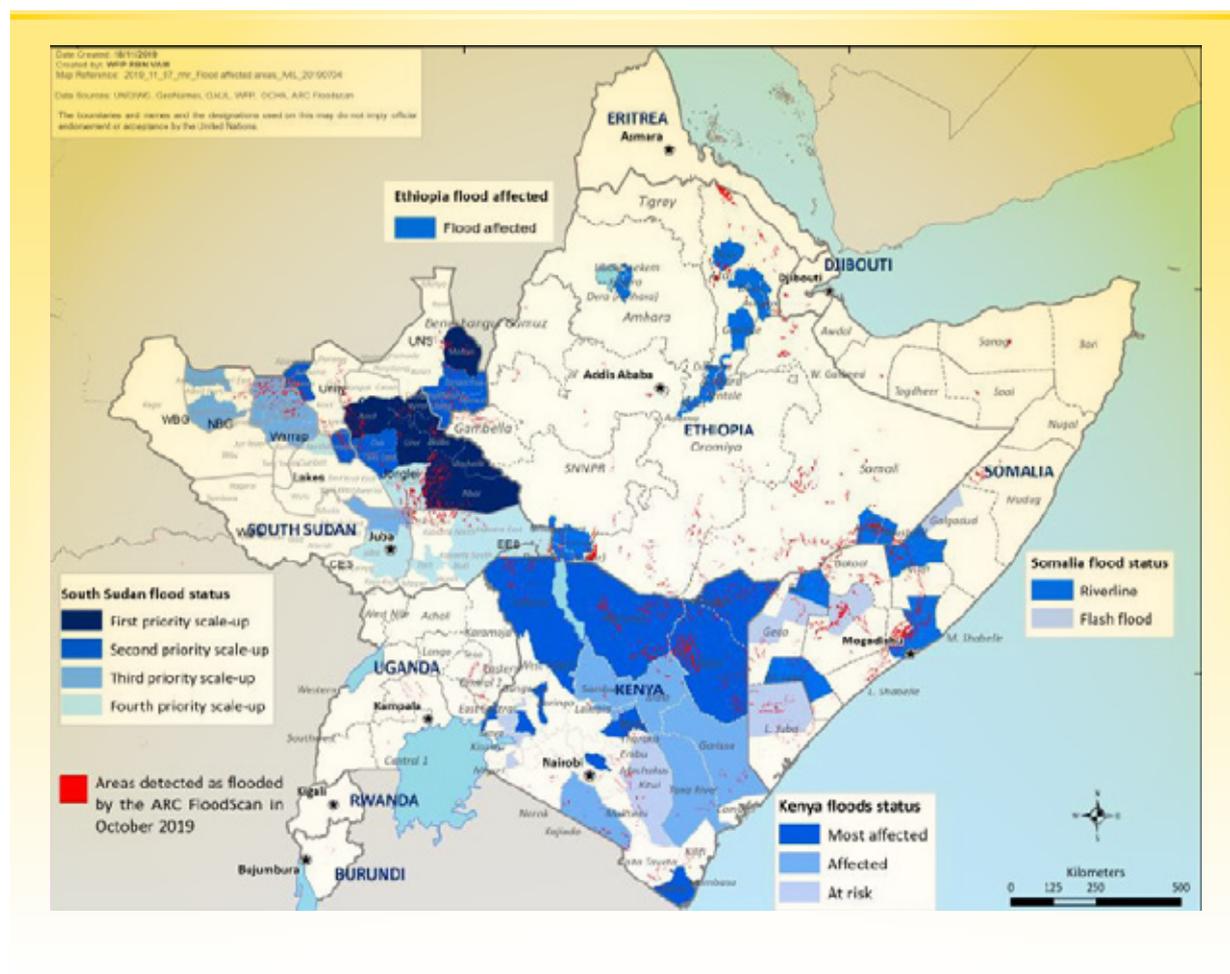
région qui regorge d'énormes potentiels, mais qui souffre d'une dépendance continue aux importations alimentaires ainsi que de niveaux élevés de malnutrition – bien que ceux-ci (mesurés par la prévalence des retards de croissance)⁴ aient diminué de 37,9 % à 34,5 % en 2018.

TABLEAU 8 : INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, 2019 (% DE LA POPULATION)

	Précarité alimentaire (%)	Stress alimentaire (%)	Malnutrition Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-2018	Espérance de vie	
				Hommes	Femmes
Djibouti (zone rurale)	53	40	33.5	64	68
Ethiopie	8	NA	38.4	64	67.8
Kenya	6	NA	26.2	63.5	68.2
Somalie	22	22	25.3	55.1	58.4
Soudan du Sud	59	31	31.3	55.9	58.9
Soudan	14	31	38.2	63.1	66.7
Ouganda	3	NA	28.9	60.3	64.6

Source : Rapport mondial de la FSIN sur la crise alimentaire, 2019

FIGURE 10 : INCIDENCES DES INONDATIONS – ANALYSE ALIMENTAIRE DU PAM EN 2019



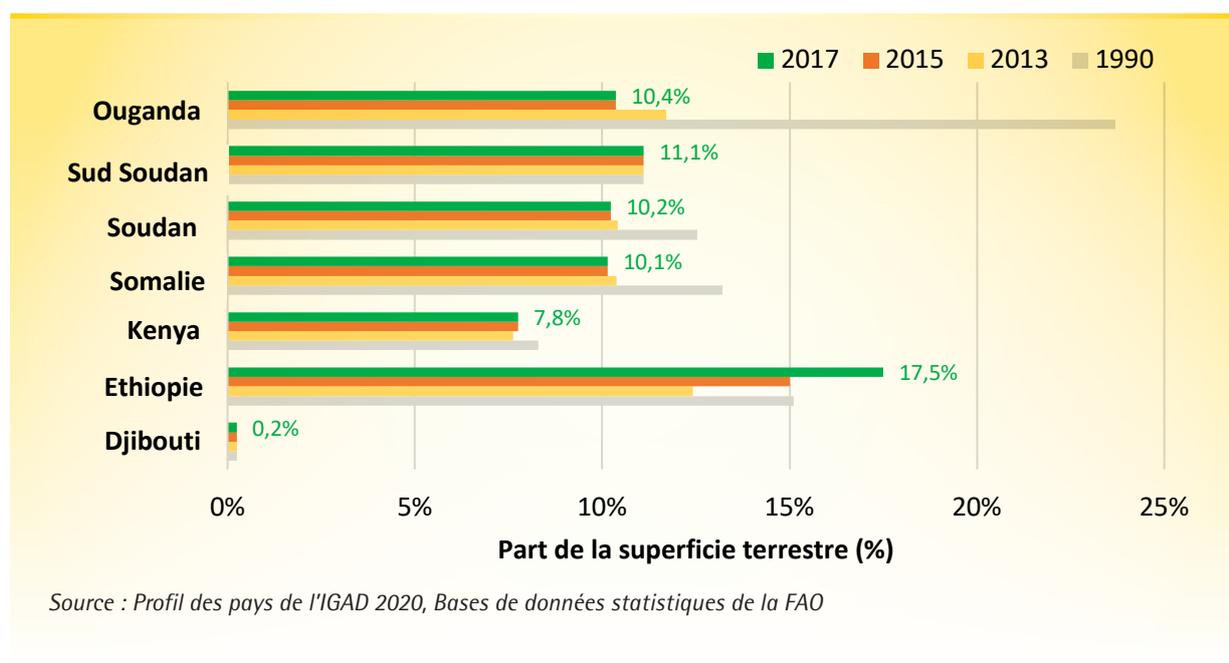
4 Retard de croissance (modéré et grave) : pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont la taille est inférieure à moins deux écarts-types de la taille médiane pour l'âge selon les normes de croissance de l'enfant de l'OMS. Source : Estimations conjointes de la malnutrition de l'UNICEF, de l'OMS et du Groupe de la Banque mondiale, édition de mars 2020. Prévalence du retard de croissance 1990-2019.

Les principaux défis et contraintes à la sécurité alimentaire sont le changement et la variabilité climatiques, la diminution des ressources, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des terres, la prévalence des parasites et des maladies, y compris les maladies animales transfrontalières qui nécessitent une surveillance soutenue. Les autres défis et contraintes sont la mauvaise qualité des semences, l'insuffisance des cadres institutionnels relatifs à la production alimentaire, la faiblesse des services de vulgarisation et les pertes avant et après récolte. La dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, la faible adoption des applications technologiques, l'utilisation limitée de l'irrigation, la lutte inefficace contre les parasites des cultures et du bétail, la commercialisation limitée de la production agricole en raison de l'absence d'infrastructures de liaison avec les marchés, le manque d'informations sur les débouchés commerciaux et la valeur ajoutée minimale aux produits bruts contribuent tous à l'insécurité alimentaire.

8.2 EFFETS NÉGATIFS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Malgré tous les efforts déployés aux niveaux national et régional, la détérioration de l'environnement et des ressources naturelles s'est poursuivie sans relâche. Par exemple, le couvert forestier dans la région s'est considérablement détérioré, l'Ouganda (56 %) enregistrant le plus haut niveau de réduction du couvert forestier, suivi de la Somalie (23 %) et du Soudan (18 %). Une bonne pratique en vigueur au Kenya consiste à la mise sur pied des centres d'excellence de gestion des ressources naturelles qui offriront entre autres les moyens d'intégrer les connaissances indigènes des femmes sur les questions environnementales dans les efforts de conservation de l'environnement et des lois et politiques de l'environnement. La forte implication des femmes au niveau de la base en Ethiopie facilite le transfert de connaissances en matière de gestion des ressources naturelles.

FIGURE 8 : SURFACE FORESTIÈRE PAR RAPPORT À LA SUPERFICIE TOTALE DES TERRES (%)



Les contraintes et les défis majeurs du secteur sont le changement et la variabilité climatiques, la diminution des ressources, la baisse de la fertilité des sols et la dégradation des terres. Ces phénomènes entraînent une augmentation des coûts économiques pour les Etats, provoquent l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la perte des moyens de subsistance dans les zones touchées, en particulier dans les zones arides et semi-arides de la région. Les autres défis sont les conflits entre l'homme et la faune sauvage, l'insécurité et les

conflits. En outre, malgré la possession d'importantes ressources naturelles et humaines susceptibles de propulser la région vers l'autonomie, la région de l'IGAD demeure l'une des plus pauvres du monde.

8.3 PAUVRETÉ

La pauvreté et le changement climatique sont étroitement liés. Les groupes les plus pauvres et les plus défavorisés ont tendance à dépendre de moyens de subsistance sensibles au climat comme l'agriculture, ce qui les rend disproportionnellement vulnérables au changement climatique. Cela les oblige à s'engager dans des pratiques environnementales non durables telles que la déforestation pour assurer leur bien-être. La dégradation de ces secteurs basés sur les ressources naturelles est un frein à la croissance économique, réduit les rendements agricoles et impacte négativement sur la santé et le bien-être des personnes. Malgré les progrès réalisés par certains États membres dans l'amélioration de la situation sociale des ménages, la pauvreté en général reste élevée. La pauvreté dans la région est également entravée par l'insécurité foncière des femmes, des jeunes, des populations pastorales et d'autres groupes vulnérables, qui les exclut des activités économiques lucratives.

Malgré la possession d'importantes ressources naturelles et humaines susceptibles de propulser la région vers l'autonomie, la région de l'IGAD demeure l'une des plus pauvres du monde. La réduction de la pauvreté et la croissance économique ne pourront être viables en l'absence des écosystèmes qui fonctionnent bien. Bien que les plans de développement nationaux cherchent à augmenter la diversification économique, les secteurs basés sur les ressources naturelles devraient continuer à être importants pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Les principaux défis et contraintes dans ce secteur sont le changement et la variabilité climatiques, la diminution des ressources, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des terres, l'inadéquation des variétés de cultures et de fourrage tolérant la sécheresse et les parasites, l'augmentation limitée des variétés productives, l'introduction constante d'espèces exotiques dans la région, la prévalence des parasites et des maladies - y compris les maladies animales transfrontalières qui nécessitent une surveillance soutenue - et la prévention et le contrôle des maladies, y compris la vaccination.

Plus de 80 % de la population de la région vit dans des zones rurales, où vivent les franges les plus pauvres de la population. En outre, les réfugiés et les jeunes enfants se trouvent en grand nombre dans les zones exposées aux conflits ainsi que dans celles touchées par des catastrophes climatiques. Cela a aggravé les niveaux de pauvreté entre 2012 et 2017, enregistrés en Ouganda (38% à 42%), au Sud Soudan (43%) et à Djibouti (19 à 23%). Des améliorations positives ont toutefois été constatées au Kenya (de 43 à 37 %) et en Éthiopie (de 37 à 27 %). En attendant l'issue des effets mondiaux du virus Covid 19, les effets de l'invasion de criquets, le développement économique prometteur et l'amélioration générale de la gouvernance et l'augmentation potentielle des revenus, il pourrait être nécessaire de revoir à la baisse les perspectives économiques de la région à court terme.

8.4 COHÉRENCE DES POLITIQUES

La cohérence des politiques est généralement faible dans la plupart des États membres. Au niveau opérationnel, région de l'IGAD présente généralement une faible capacité de mise en œuvre, comporte de cadres juridiques et réglementaires obsolètes et fonctionne avec des systèmes fonciers inefficaces et fragiles, souvent très fragmentés en unités non productives qui compromettent la production. Au niveau de la production, le coût élevé des intrants, la faiblesse et l'insuffisance de la recherche ainsi que la médiocrité des infrastructures rurales sont autant de facteurs qui limitent la commercialisation du secteur. Cela se traduit par un climat des affaires peu porteur, qui entraîne de faibles niveaux d'investissement et, par conséquent, une production et des approvisionnements faibles pour le commerce. La coordination et

la transparence sont insuffisantes, le niveau de démocratisation et de participation de la base est faible, la planification conjointe des ressources transfrontalières est inadéquate, l'accès aux fonds environnementaux est limité et les informations sur la surveillance et les prévisions climatiques sont inadéquates.

8.5 CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉS

L'IGAD reconnaît également que la croissance rapide de la population dans la région dépend considérablement des secteurs basés sur les ressources naturelles tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, la foresterie, la terre, l'eau et l'exploitation minière. Et, bien que les plans de développement nationaux cherchent à accroître la diversification économique, la concentration des produits de base sur les secteurs basés sur les ressources naturelles ne peut pas générer des opportunités d'emploi adaptées. Le chômage des jeunes reste remarquablement élevé dans tous les États membres, à l'exception de l'Éthiopie et de l'Ouganda (tableau 12). En conséquence, la région présente des taux de dépendance élevés. La réorientation de l'éducation et le développement des compétences des jeunes doivent être intensifiés pour les jeunes si la région veut bénéficier des dividendes de la jeunesse.

TABLEAU 12 : SÉLECTION DES INDICATEURS DE LA POPULATION DANS LA RÉGION DE L'IGAD

Chômage, total (% de la population active) (estimation modélisée de l'OIT)							
Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Djibouti	11.7	11.7	11.1	11.0	11.2	11.1	11.0
Ethiopie	2.3	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	1.8
Kenya	9.8	9.6	9.7	9.6	9.3	9.3	9.3
Somalie	14.6	14.5	14.4	14.3	13.9	14.0	14.0
Soudan du Sud	12.9	12.4	12.8	12.6	12.6	12.7	12.7
Soudan	13.3	13.2	13.2	13.0	12.8	12.9	13.0
Ouganda	1.9	1.9	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8
Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans) (estimation modélisée de l'OIT)							
Pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Djibouti	21.6	21.8	20.9	20.9	21.3	21.3	21.3
Ethiopie	3.4	3.2	3.1	3.0	2.8	2.8	2.8
Kenya	19.6	19.3	19.3	19.2	18.5	18.5	18.3
Somalie	26.2	25.9	25.7	25.5	24.8	24.9	24.9
Soudan du Sud	19.5	19.0	19.7	19.4	19.5	19.6	19.6
Soudan	26.9	27.0	27.0	26.8	26.4	26.7	27.0
Ouganda	2.7	2.7	2.6	2.6	2.4	2.6	2.7

Source : Tableaux WDI de la Banque mondiale

8.6 FAIBLESSE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET FAIBLE NIVEAU DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les économies relativement faibles et fragmentées des États membres de l'IGAD et l'insécurité actuelle dans certains de ces États membres avec l'insuffisance actuelle des infrastructures interétatiques, représentent des obstacles à l'intégration et à la coopération économiques régionales. Les marchés de la région restent extrêmement fragmentés, avec des infrastructures médiocres (bien qu'en amélioration) qui augmentent les coûts de transport entre les pays, et même à l'intérieur des pays. Les corrélations avec et entre les marchés internationales et la région de l'IGAD sont également faibles. Dans quelques États membres, les politiques fondées sur le marché n'ont pas été pleinement adoptées. Le commerce intra-régional ne représente que 5 %. En l'absence d'un cadre commercial défini dans la région, le développement industriel est resté constant dans tous les États membres. En attendant la mise en œuvre de la ZLE de l'IGAD, la région soutient les cadres commerciaux des autres CER de l'UA auxquelles les États membres appartiennent. L'approche de l'intégration régionale sur le continent est depuis axée surtout sur la suppression des obstacles commerciaux plutôt que sur le développement des capacités de production nécessaires pour le commerce. La ratification et la mise en œuvre des protocoles convenus pour faciliter l'intégration économique, en particulier le commerce ainsi que la circulation des capitaux et des personnes à travers les frontières, ont également été lentes.

La plupart des fabricants de la région sont des PME confrontées à de sérieux problèmes d'accès au financement. L'autre groupe d'industriels est constitué d'industries basées sur les ressources, de produits de faible valeur et de faible technologie, et de faibles liens intersectoriels et intrasectoriels. Il y a peu de valeur ajoutée dans les nombreux produits naturels. Les politiques fondées sur le marché concernent la plupart des États membres, tandis que certains mettent en place des politiques mixtes dans lesquelles le secteur public contrôle les indicateurs macroéconomiques essentiels, ce qui rend la coopération inefficace. La région de l'IGAD est économiquement sous-développée malgré son potentiel économique considérable et des dotations en ressources naturelles.

Les causes profondes des contraintes qui pèsent sur le secteur des RECI sont la faiblesse des investissements en infrastructures entraînant une inadéquation de la logistique commerciale, l'insuffisance de la recherche, l'environnement peu propice aux affaires, la faible compétitivité, l'étroitesse des bases économiques, la faiblesse des ressources humaines et leur qualification insuffisante, la faible capacité industrielle, la faiblesse des marques, le manque d'incitations, le sous-développement des systèmes d'information commerciale, le coût élevé de l'énergie, la médiocrité des infrastructures de transport et de TIC, le faible financement des programmes d'intégration régionale.

8.7 INSÉCURITÉ

L'insécurité prend de plus en plus la forme de la criminalité transnationale organisée. Le commerce illégal et illicite ainsi que le crime organisé provenant d'un pays et transitant dans un autre, et pourtant sévissant dans un autre pays différent – aidé par les forces du marché – contribuent à ce scénario morbide. Les conflits sous-régionaux dans la Corne de l'Afrique et la péninsule arabique constituent une zone instable d'insécurité transfrontalière et des réseaux informels qui relient la région de l'IGAD à la péninsule arabique. En outre, les sécheresses récurrentes exacerbent les conflits existants sur les ressources naturelles limitées dans certaines parties de la région de l'IGAD, notamment dans certaines contrées de l'Éthiopie, de la Somalie et du Soudan du Sud. La rareté de l'eau est le problème transfrontalier le plus important à l'origine de conflits puisque la plupart des ressources en eau douce disponibles dans la région se trouvent dans des fleuves partagés tels que le Nil, l'Omo, le Baro, le Juba et le Shebelle. À cet égard, les améliorations socio-économiques réduiront les tensions et l'insécurité qui y sont associées.

La région de l'IGAD est en proie à des conflits violents prolongés qui sont aujourd'hui d'origine interne ou externe. La pauvreté et les effets potentiels du changement climatique demeurent le défi primordial pour la paix et la sécurité. L'insécurité liée à la gouvernance au niveau national touche à la violation généralisée des droits fondamentaux, généralement sous la forme d'élections démocratiques, des droits de l'homme, de l'État de droit, de l'affaiblissement des institutions indépendantes et de la corruption dans l'utilisation des ressources nationales. Une telle violation peut facilement conduire à la désobéissance civile. D'autres formes nationales d'insécurité sont liées à un chômage élevé (surtout chez les jeunes), la plupart du temps provoqué par une forte croissance démographique sans expansion correspondante des activités économiques.

Les déterminants politiques, économiques et sociaux internes et externes de la PS dans la région de l'IGAD viennent de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, l'extrême pauvreté, l'inégalité des revenus, les problèmes de gouvernance, l'inadéquation entre la légitimité de la performance et la légitimité populaire, la corruption, les conflits liés aux élections et à la violence, la radicalisation violente et l'extrémisme, les menaces transnationales et les activités criminelles organisées, ainsi que les migrations, le trafic et la traite des personnes. Cependant, les déplacements de population consécutifs à des conflits internes pour des raisons de ressources, de tensions électorales et de catastrophes liées aux conditions météorologiques sont en augmentation. Ces questions ont été exacerbées par la situation géopolitique de la région en matière de sécurité, notamment la prolifération des bases militaires dans certains États membres de l'IGAD. En 2018, l'Est et la Corne de l'Afrique ont enregistré 8 millions de personnes déplacées et 3,3 millions de réfugiés. Parmi ceux-ci, 46% se sont déplacés pour des raisons économiques, 17% pour échapper aux conflits, 16% pour des raisons saisonnières, 9% pour des déplacements locaux de courte durée et 6% pour cause de catastrophes naturelles.



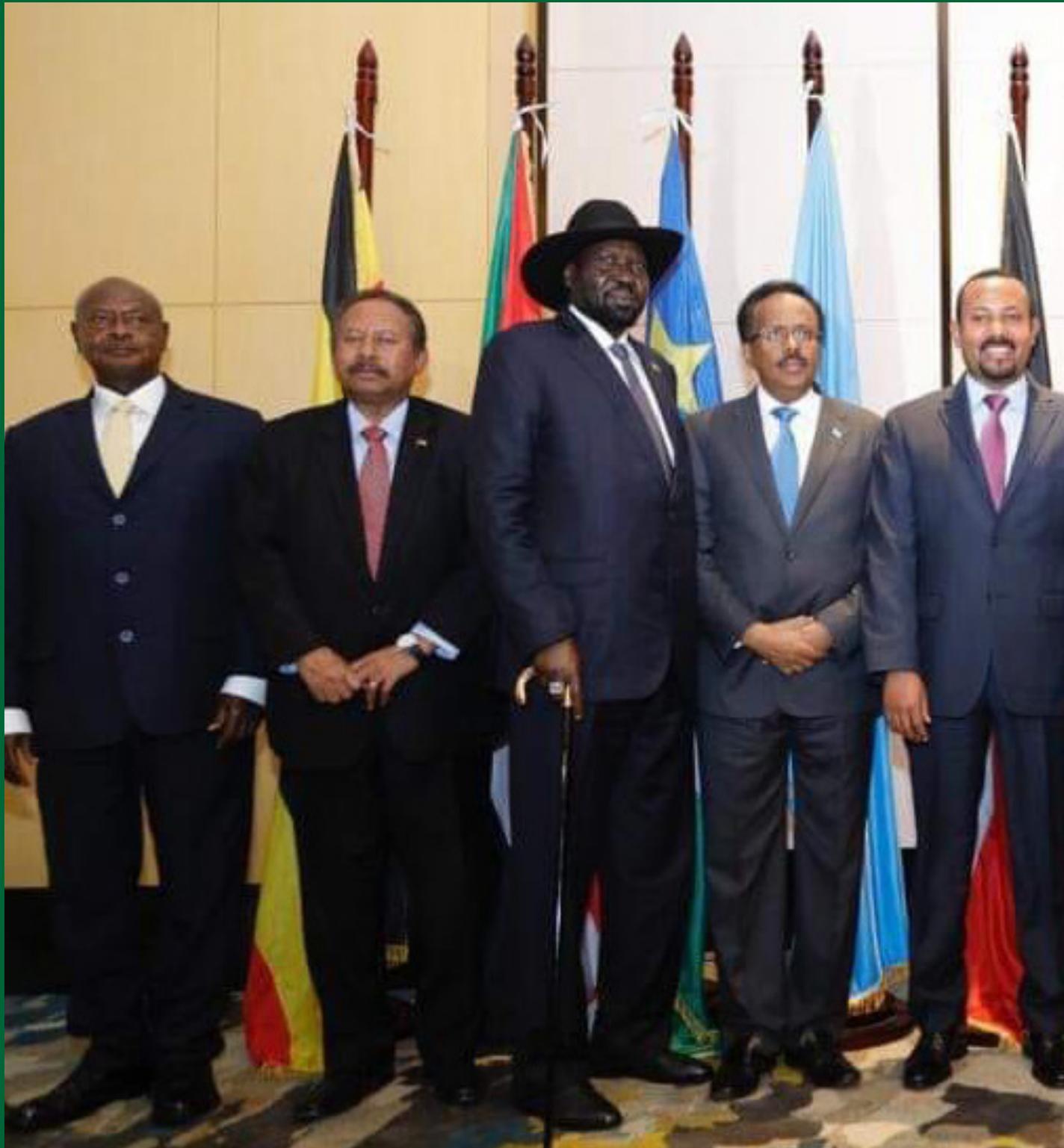
L'accès à la terre reste l'une des préoccupations de sécurité et de développement qui prévalent dans la région de l'IGAD car l'affinité avec la terre comporte de nombreux aspects culturels, ethniques et économiques. Avec une population en constante augmentation et une demande croissante des familles pour obtenir plus de terres, le sujet nécessite en permanence une attention particulière de la part des gouvernements.

Le terrorisme a également été la source de graves menaces pour la paix et le développement de la région de l'IGAD. Depuis 1993, l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda ont été confrontés à des attaques terroristes menées par des groupes radicaux basés en Somalie. Comme principales cibles des attaques terroristes par Al Shabaab, ces États membres de l'IGAD doivent donc être à la pointe de la lutte contre ce groupe terroriste en Somalie, et en Somalie où ils sont basés. Toutefois, il semblerait qu'Al Shabab a propagé ses cellules et ses opérations dans les États membres voisins de l'IGAD, y compris dans les trois pays ciblés. Et en Ouganda, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a eu des bases dans le nord de l'Ouganda et le sud du Soudan où elle a fait des victimes parmi les ressortissants de certains États membres de l'IGAD et d'autres pays.

8.8 INÉGALITÉ DES SEXES

Des inégalités de genre sont omniprésentes dans la région et se manifestent sous diverses formes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'information, à l'emploi, au crédit, à la terre, aux intrants et le pouvoir de décision. Le statut économique, social et politique des femmes est relativement plus faible que celui de leurs homologues masculins. Les pratiques culturelles, les croyances religieuses, l'accès aux opportunités socio-économiques et la participation aux processus de prise de décision sont à la base des inégalités de genre dans la région. Ces inégalités se manifestent sous la forme de violences sexistes, de violation des droits humains, d'une participation limitée aux processus de prise de décision et aux fonctions de direction. La GBV désigne toutes les formes de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique) ainsi que les diverses formes de pratiques traditionnelles préjudiciables, est un phénomène largement répandue dans les pays de la région d'IGAD. Le conflit lié à la violence sexuelle est également prédominant dans les pays en conflit. Cette situation fait que les femmes et les jeunes qui sont des acteurs clés du secteur agricole ne peuvent s'investir pleinement dans la gestion des terres et des ressources naturelles.

Alors que le rôle et la contribution des femmes dans le secteur agricole varie de 70 à 80 % en moyenne, les femmes ont peu d'accès et de contrôle sur les ressources de production telles que la terre et tous les types d'intrants agricoles avec la disparité la plus marquée enregistrée dans le domaine foncier.





9 LA MARCHE A SUIVRE

La région de l'IGAD a accompli des progrès significatifs en termes de croissance économique, de développement social, de prévention globale de la famine, d'accès aux services sociaux de base, d'autonomisation économique des secteurs défavorisés de la population et des droits des femmes. Elle a également progressé en termes de participation des personnes handicapées et des groupes minoritaires dans les processus politiques et économiques. Sur le plan économique, ces dernières années, la région de l'IGAD a fait des progrès remarquables. Les économies les plus dynamiques du monde se trouvent dans la région de l'IGAD. À l'exception de la Somalie, tous les États membres de la région ont enregistré des taux de croissance du PIB supérieurs à 5 % depuis 2016. Cela se caractérise par l'accent mis par la région de l'IGAD sur l'amélioration du développement humain, accompagné par le développement des infrastructures et l'excellente coopération avec la communauté internationale.

Toutefois, malgré ces succès, la région reste fragile et instable, avec une vulnérabilité aux chocs et des niveaux de pauvreté importants. Le faible niveau de développement dans la région selon l'IDH s'applique à tous les secteurs. La stratégie de l'IGAD doit prendre la paix et le développement passés, actuels et futurs dans la région en considération. Fondamentalement, la réactivité de gouvernance déterminera la direction, le rythme et la durabilité de la transformation actuelle en cours dans la région. À cet égard, il est important de souligner le rôle central des États membres et leur rôle unique et irremplaçable, tant dans les crises que vers la transformation de la région. En outre, la plateforme de facilitation, de normalisation et de diffusion et la fourniture de la collaboration sont également des fonctions que l'IGAD pourrait effectuer pour porter ces changements transformateurs.

Les futurs programmes devraient s'appuyer sur la vision de l'IGAD aspirant à une région prospère et stable en assurant un développement durable à ses États membres et à la région. Les possibilités de développement de la région comprennent la disponibilité d'une vaste zone terrestre inutilisée, d'importantes ressources en eaux souterraines, la disponibilité de ressources minérales, y compris le pétrole et le gaz, le potentiel de vastes énergies renouvelables – tant solaires que géothermiques –, une grande variété de produits des zones arides, des minéraux artisanaux et des produits organiques. Tous ces éléments, s'ils sont gérés et exploités efficacement, pourraient propulser le secteur et la région vers un niveau de développement plus élevé. Toutefois, cela nécessite une intégration équilibrée des piliers du développement durable, à savoir, les sphères environnementaux, sociaux et économiques. La gouvernance est essentielle pour garantir la bonne utilisation des ressources. On espère que la mise en place du programme de gouvernance foncière de l'IGAD pour soutenir les États membres en matière d'intégration des questions de genre dans la gouvernance foncière sera une grande étape vers la résolution des problèmes de régime foncier et des ressources naturelles qui sont à l'origine des conflits et de l'insécurité dans la région. La revitalisation du secteur agricole est une condition préalable pour parvenir à une croissance forte et durable, à la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans la région de l'IGAD. Pour résoudre l'insécurité alimentaire dans la région, il faut continuer à investir dans la résilience, l'adaptation au changement climatique, la prévention des conflits et le maintien de la paix pour surmonter la vulnérabilité et s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la malnutrition. La poursuite de l'intégration du genre dans les programmes et projets prioritaires de l'IGAD est essentielle à la réalisation d'un développement équilibré.

La revitalisation du secteur agricole est une condition préalable pour parvenir à une croissance forte et durable, à la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans la région de l'IGAD. La région a fait des efforts considérables dans le secteur de l'agriculture, les États membres ayant élaboré et adopté des cadres stratégiques et juridiques pour lutter contre le niveau élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans la région. La modernisation du secteur agricole dans la région est donc une condition préalable à la réalisation d'une croissance élevée et durable, à la réduction de la pauvreté, à l'emploi des jeunes et à la sécurité alimentaire dans la région. Il convient toutefois de noter qu'au cours de la dernière décennie, la région a fait d'énormes progrès dans le secteur agricole car les États membres ayant élaboré et adopté des cadres stratégiques et juridiques pour lutter contre le niveau élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans leurs juridictions.



*Beneficiaries of DRSLP II
in Sudan, IGAD*

Dans le secteur de la santé, les mesures politiques de prévention ont porté leurs fruits avec des taux de mortalité plus faibles ayant été enregistrés et pourraient être davantage imitées et renforcées lors des prochains cycles de programmation. Cela nécessiterait une augmentation des dépenses des États membres. Une grande leçon pour les autres pays de l'IGAD en général est que la collecte des recettes publiques doit correspondre aux taux de croissance de leur population si les États membres doivent satisfaire durablement leurs obligations en matière de développement social.

L'exploitation et l'utilisation de l'interdépendance et des liens entre les secteurs et les synergies créés entre et parmi les différents programmes et projets sectoriels offrent la possibilité d'une utilisation efficace des ressources disponibles fusionnées dans la région et, par conséquent, atteindre un plus grand développement durable. Les politiques macroéconomiques et les interventions en matière de développement des infrastructures poursuivies par la coopération économique et l'intégration des piliers de l'IGAD devraient contribuer à l'harmonisation des politiques ainsi qu'à la facilitation de la circulation des biens et des personnes dans la région. Cela devrait ensuite directement bénéficier aux stratégies visant à réaliser la sécurité alimentaire. L'atténuation des catastrophes nécessite exige donc la mise en œuvre de programmes complémentaires dans l'agriculture et l'environnement. L'agriculture reste le socle des économies de la région et nécessite la promotion de pratiques résistantes au climat. La création des synergies entre les domaines d'intervention sectorielle aux niveaux national et régional ainsi qu'entre les interventions nationales et régionales permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions aux niveaux national et régional.





10

RECOMMENDATIONS

Pour faire face aux économies sous-développées de la région, il faut adopter une approche multisectorielle ; une approche intégrée, multisectorielle et multidisciplinaire visant à contribuer plus efficacement à la réalisation d'économies résilientes dans la région, en particulier dans les zones où le pilier économique repose sur la production primaire. Cela nécessite une intégration équilibrée des piliers du développement durable, à savoir, les sphères environnementaux, sociaux et économiques. La gouvernance est essentielle pour garantir la bonne utilisation des ressources. La programmation transnationale, le commerce régional et les obligations des agences multilatérales ont permis de garantir que les politiques régionales sont alignées sur les engagements mondiaux. Leur transposition au niveau national garantit que toutes les parties opèrent à partir de la même base.

La plupart des États membres de l'IGAD étant des pays arides et semi-arides sans littoral, l'approche de l'IGAD en matière de coopération transfrontalière consiste à garantir l'accès à l'eau, à l'énergie et aux réseaux de transport existants dans la région, au milieu des tensions de longue date au sein des pays et entre eux. Elle doit également tenir compte des effets du changement climatique, de la sécheresse et des influences extérieures à la région. Par conséquent, il est devenu prioritaire de renforcer la facilitation des échanges et les associations d'entreprises du secteur privé afin d'accroître le commerce intra-régional et africain de produits agricoles, de bétail et de marchandises tout en diversifiant le secteur manufacturier dans le cadre du renforcement de la résilience. Il est prudent de continuer à se concentrer sur la surveillance des effets du changement climatique, car ils ont un impact sur les secteurs de l'agriculture (en particulier dans le secteur de l'élevage) qui constituent le socle des économies régionales.

Les interventions régionales stratégiques à l'avenir devraient se concentrer, entre autres, sur :

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- I. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- II. Développement industriel et secteur manufacturier, valeur ajoutée et commercialisation ;
- III. Coopération et l'intégration régionales, les infrastructures, le commerce et l'investissement, l'environnement des entreprises ; et
- IV. Développement technologique, recherche et innovation, et partage de l'information.

2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL :

- I. Développement socio-économique inclusif ; et
- II. Autonomisation des jeunes.

3. BONNE GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :

- I. Y compris la gouvernance démocratique et la sécurité ;
- II. Renforcement des capacités et élaboration de politiques spécifiques au secteur ;
- III. Coordination et création de synergies entre les programmes nationaux et régionaux ; et
- IV. Recherche et diffusion de l'information.
- V. Foncier et autres actifs de production pour les femmes

4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- I. Mobilisation de ressources pour financer les programmes régionaux transfrontaliers prioritaires.

5. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR FINANCER LES PROGRAMMES RÉGIONAUX TRANSFRONTALIERS PRIORITAIRES.

6. INVESTISSEMENT DANS LA PAIX ET LA SÉCURITÉ RÉGIONALES ; SURVEILLANCE DES MENACES TRANSFRONTALIÈRES CONTRE LA PAIX ET ADOPTION DES MÉCANISMES DE RÉOLUTION DIPLOMATIQUE PRÉVENTIVE

7. GOUVERNANCE FONCIÈRE TRANSFORMATRICE EN TERMES D'ÉGALITÉ DES SEXES, DE GESTION DES CONFLITS, D'UTILISATION ET DE GESTION DES TERRES ET DE PASTORALISME.

8. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ÉLABORATION DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR ;

10.1 SYNERGIE ET GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

- I. Encourager et faciliter la ratification, l'intégration en droit interne et la mise en œuvre des différents instruments de l'IGAD et de l'UA tels que le projet de traité ; Projet de protocole sur la gouvernance, la démocratie et les élections ; le Protocole sur la libre circulation des personnes ; le Protocole sur la Transhumance et instituer l'approbation en bloc des instruments de l'UA.
- II. Élaborer un cadre politique sur le partenariat stratégique et à court terme qui définit le rôle des partenaires internationaux ainsi que les approches et les domaines de coopération avec les autres CER et l'UA dans les Orientations stratégiques pour le partenariat.
- III. Veiller à ce que les coûts de fonctionnement de l'IGAD sur les fonctions de base soient entièrement couverts par des contributions évaluées par les États membres et d'autres sources alternatives de financement.
- IV. Augmenter la capacité de mobilisation de ressources régionales pour réduire la dépendance aux ressources externes, ainsi qu'assurer la disponibilité, en temps opportun et prévisible des ressources.
- V. Mettre davantage l'accent sur le rôle des États membres pour le renforcement des capacités des communautés locales, qui constitue les principaux acteurs dans la sécurité humaine intérieure.
- VI. Aider les États membres à investir dans les Architectures nationales (AN) pour chaque secteur prioritaire avec des capacités de prévision, de prévention, de réaction et d'adaptation, avec un accent appuyé sur les deux premiers.

10.2 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- I. Les États membres doivent se transformer en havres de sécurité humaine et devraient aspirer perpétuellement à cet ultime objectif.
- II. Afin que les États membres puissent jouer leur rôle d'agents de la sécurité humaine, ils doivent avoir la capacité de prestation, de légitimité, de sécurité, d'inclusion et de mobilisation des ressources.
- III. Les États membres doivent se doter de capacités de prévision, de prévention, de réaction et d'adaptation, en mettant particulièrement l'accent sur la prévision et la prévention des sources d'insécurité humaine en tant qu'orientation stratégique optimale.
- IV. Les États membres doivent considérer la pauvreté comme la menace numéro une, avec un effet multiplicateur sur l'intégration régionale, la paix et la prospérité.
- V. Les États membres doivent accélérer l'adoption, la ratification, l'intégration en droit interne et la mise en œuvre des divers instruments de l'IGAD.
- VI. Les États membres doivent mettre à la disposition de l'IGAD le financement pour couvrir les frais de fonctionnement des fonctions essentielles à travers l'augmentation des contributions mises en recouvrement, le paiement des arriérés, la recherche d'autres sources de financement.
- VII. Les États membres doivent s'efforcer d'assurer la mise en œuvre du principe de subsidiarité avec le but et l'objectif d'inciter les politiques gouvernementales et les institutions à renforcer les capacités des communautés locales.

10.3 RECOMMANDATION AUX ETATS MEMBRES

1. EN CE QUI CONCERNE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DES INSTITUTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT :

- I. Il convient de fournir des services de base aux zones d'extrême pauvreté, dans le but de réduire progressivement le niveau de pauvreté et de permettre au développement de prendre de l'avance sur les agents d'agression (démographiques, changement climatique, conflits, etc.) de ces zones-là.

- II. Les filets de sécurité pour protéger les vies et les moyens de subsistance des plus vulnérables doivent être renforcés, car les mauvaises récoltes et les prix des denrées alimentaires continuent d'augmenter dans la région alors que les moyens de subsistance, notamment des plus pauvres, diminuent en raison des impacts négatifs du climat.
- III. Il convient de formuler des politiques relatives à la gestion des terres et des ressources et adaptées à l'augmentation de la population. L'accent doit être mis sur l'utilisation adéquate des terres marginales, dont l'exploitation a déjà entraîné une dégradation accrue des sols ;
- IV. L'intégration des questions de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable dans les politiques régionales, nationales et locales doit être encouragée.
- V. La mise en œuvre du principe de subsidiarité au niveau national et local doit être encouragée, avec des politiques gouvernementales et institutionnelles visant à accroître les capacités des communautés ainsi que des autorités locales à gouverner et à gérer les affaires publiques pour le plus grand bien de la société de la région ;
- VI. Il convient de maintenir un plaidoyer et un lobbying soutenus auprès des États membres afin qu'ils accordent un traitement spécial aux femmes et aux enfants, en particulier ceux déplacés en raison de conflits extérieurs et de l'insécurité, ainsi qu'à ceux qui sont déplacés à l'intérieur de leurs frontières nationales.
- VII. Il convient d'encourager la production et le recouvrement de recettes afin de financer les fonctions vitales des États membres (telles que les services publics essentiels légitimement attendus des populations, notamment l'ordre public, la défense et la sécurité nationales, la santé et l'éducation, les infrastructures stratégiques, etc.) grâce aux mécanismes de mobilisation de ressources internes, notamment la fiscalité, l'exploitation des ressources et les cotisations publiques.
- VIII. Il convient de renforcer la coordination des fonctions entre les gouvernements régionaux et nationaux, et de se concentrer en particulier sur les acteurs clés aux niveaux inférieurs de la matrice de mise en œuvre.

2. EN CE QUI CONCERNE L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PRODUCTIFS (PRODUCTION ET PRODUCTIVITÉ) :

- I. Il convient d'aider les États membres à élaborer des politiques foncières - y compris en matière de régime foncier - susceptibles de soutenir une production et une productivité plus élevées et de réduire les pertes après récolte ;
- II. La conservation des ressources génétiques (cultures, élevage et pêche), la gestion des ressources côtières et marines, y compris la prévention de la pêche illégale et non durable, ainsi que l'exploitation des ressources minérales doivent être encouragées.
- III. La conservation et la gestion des ressources naturelles transfrontalières partagées, et notamment de l'eau en tant que ressource ayant un impact sur l'agriculture, doivent être durablement encouragées ;
- IV. L'amélioration des pratiques de gestion de l'élevage, la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières et la prévention du vol de bétail au sein des communautés doivent être renforcés ;
- V. La mobilisation des techniques de collecte de l'eau et la mise en place d'installations de stockage pour les besoins humains, animaux et d'irrigation doivent être soutenues.
- VI. Les recherches sur les semences compatibles avec les conditions de sécheresse devraient être menées ;
- VII. La valorisation de la production agricole et des ressources naturelles devrait être adoptée pour améliorer les revenus et créer des emplois.
- VIII. Les systèmes agricoles de la région doivent être modifiés, afin d'adopter des techniques d'irrigation plus performantes en favorisant la collecte de l'eau, en adoptant des transferts de risques (assurances) et en adoptant des espèces tolérantes à la sécheresse pour faire face à la variabilité du climat, en particulier dans les zones sensibles de la région.
- IX. Il faut accroître le processus d'industrialisation avec des investissements accrus dans les principaux facteurs de facilitation des secteurs de l'énergie, des transports et du commerce / de l'investissement

afin d'améliorer la compétitivité des produits originaires de la région et de créer des opportunités d'emploi pour les jeunes ;

- X. Il convient de soutenir les investissements dans les sources d'énergie renouvelables et d'encourager le commerce transfrontalier de l'énergie pour combler les déficits à court terme ;
- XI. Il faut investir dans les projets à forte intensité de main-d'œuvre employant la population jeune y compris les grandes et petites entreprises ; l'accès à la nourriture et à l'eau dans les zones arides et semi-arides de la région devrait devenir la priorité de développement de chaque État membre ;
- XII. Le rôle de la technologie d'irrigation devrait être élargi pour inclure une plus grande collecte des eaux de pluie, une plus grande utilisation des rivières nationales et transfrontalières, et une meilleure utilisation des eaux souterraines - le tout visant à augmenter la production alimentaire dans la région ;
- XIII. Les capacités de prévision liées aux fonctions d'alerte précoce des systèmes scientifiques et de communication, ainsi que les interventions d'atténuation mises en place par chaque État membre, doivent être réorganisées.
- XIV. Les gouvernements des États membres doivent garantir la rentabilité des investissements réalisés dans le secteur des ressources naturelles, notamment ceux qui renforcent la capacité des parties prenantes à utiliser judicieusement les ressources dont elles disposent.

3. LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT SE CONCENTRER SUR LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE GOUVERNANCE RESPONSABLES ET TRANSPARENTS :

- I. Le renforcement de la transparence et de la prise de responsabilité, et l'amélioration de la circulation de l'information liées à la gestion et à la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement de la capacité des communautés locales à faire face aux effets du changement climatique sont les principaux domaines d'intervention ; et,
- II. Les États membres doivent s'engager à mettre en place une gouvernance capable et adaptée qui favorise et accélère la fourniture de services de développement grâce à une participation significative de la communauté et une contribution importante des acteurs non étatiques.

4. EN CE QUI CONCERNE LES SYSTÈMES ET LES OPÉRATIONS DE PAIX ET DE SÉCURITÉ :

- I. Les États membres devraient surveiller et prévenir les conflits et l'insécurité aux niveaux national et transfrontalier afin d'endiguer les migrations et les déplacements de population, tout en accordant la priorité aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des populations migrantes.
- II. Ils doivent maintenir la surveillance des maladies transmissibles associées aux différents régimes climatiques (par exemple, le choléra en saison des pluies), ou à l'augmentation de la pollution due aux déchets industriels (comme la tuberculose) ;
- III. Ils doivent diversifier leurs bases économiques afin de remédier au problème du chômage des jeunes en adoptant des programmes innovants qui exploitent les technologies émergentes dans le vaste domaine des TIC.
- IV. Les gouvernements des États membres devraient renforcer le rôle des OSC, des ONG et des communautés dans les initiatives de consolidation de la paix dans leurs juridictions respectives ;
- V. Ils doivent améliorer la prestation des services sociaux aux populations rurales, pastorales et mobiles et garantir un accès sans entrave à ces services ;
- VI. Les gouvernements des États membres doivent cibler la pauvreté comme menace principale pour la paix régionale et en tant qu'obstacle aux possibilités d'intégration grâce à un développement socioéconomique soutenu et continu.
- VII. Les États membres devraient aspirer à la participation citoyenne démocratique comme dernier garant de la bonne gouvernance, du développement et de la paix en veillant à ce que les fonctionnaires soient tenus responsables et de répondre aux besoins de bonne gouvernance, notamment en luttant contre la corruption.

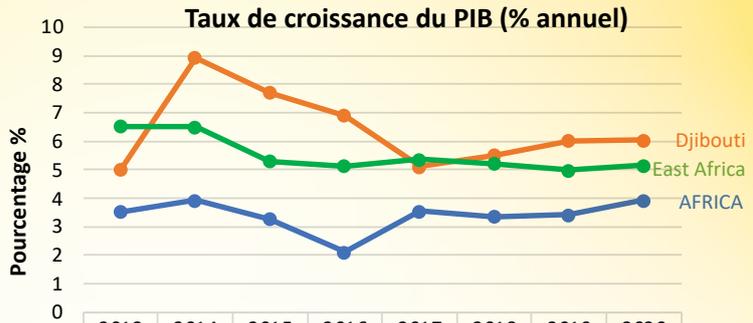




11 TABLEAUX DE BORD DES ÉTATS MEMBRES

TAUX DE CROISSANCE DU PIB

Djibouti a enregistré une croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) d'environ 6,7 % entre 2016 et 2020. Cette croissance a été largement portée par le dynamisme de la construction, des transports, du commerce et du tourisme.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AFRICA	3,5	3,9	3,3	2,1	3,6	3,4	3,4	3,9
Djibouti	5,0	8,9	7,7	6,9	5,1	5,5	6,0	6,0
East Africa	6,5	6,5	5,3	5,1	5,4	5,2	5,0	5,1

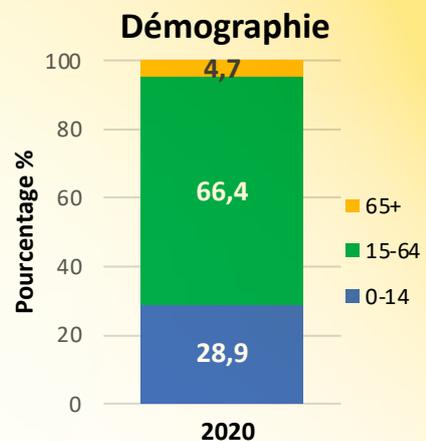
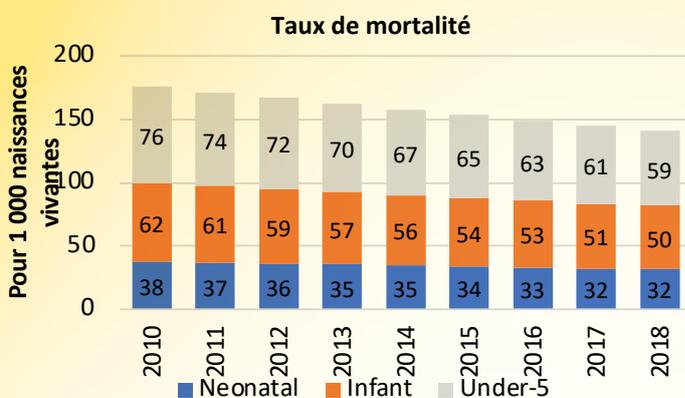
APERÇU DE L'ÉCONOMIE



TBS au primaire %	65.1
Population urbaine (%) (2018)	77.8
Espérance de vie (âge en années) 2017	65.9
Chômage %	9.3
Surface forestière % 2017	0.2%
Utilisation de l'internet % 2017-2018	55.7

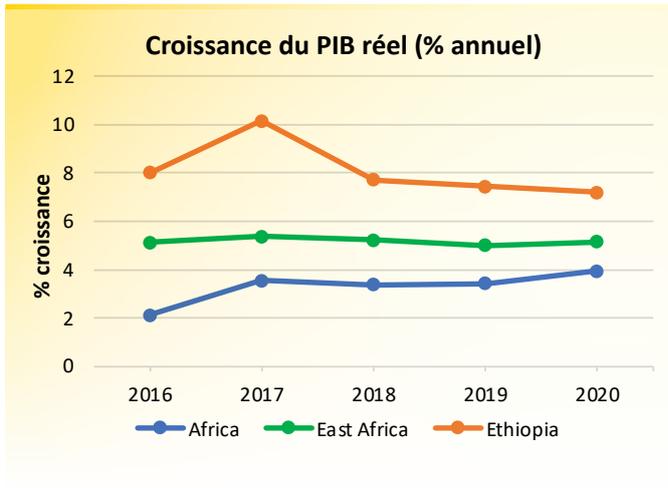
Djibouti a progressé de 44 places dans l'indice de performance logistique (IPL) de la Banque mondiale, passant de la 134e place en 2016 à la 90e place en 2018. La part dans le commerce intra-régional de l'IGAD était de 3 % en 2018.

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE



Sources de données : Profil des pays de l'IGAD

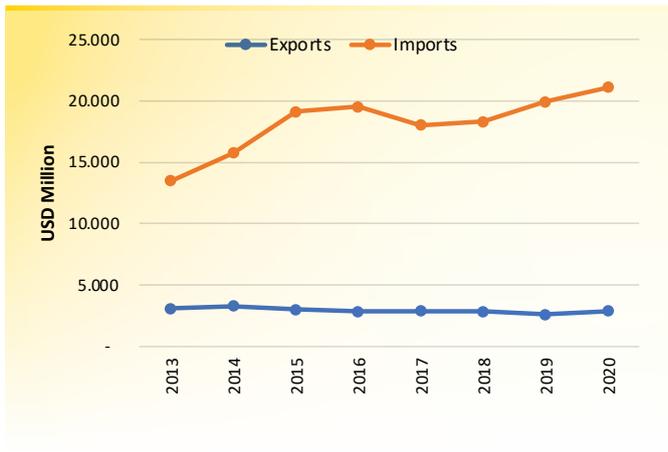
TAUX DE CROISSANCE DU PIB



L'Éthiopie a enregistré un taux de croissance stable de 7 % en 2020, en légère baisse par rapport à 2018. Les PIB de l'agriculture et des services en 2019 étaient presque égaux, à 39 % et 40 % respectivement. La contribution du secteur manufacturier a été faible (5 %).

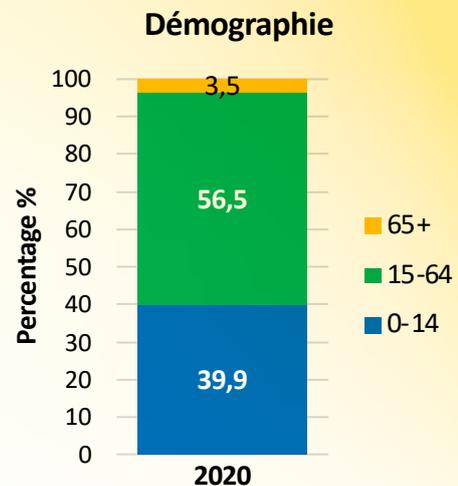
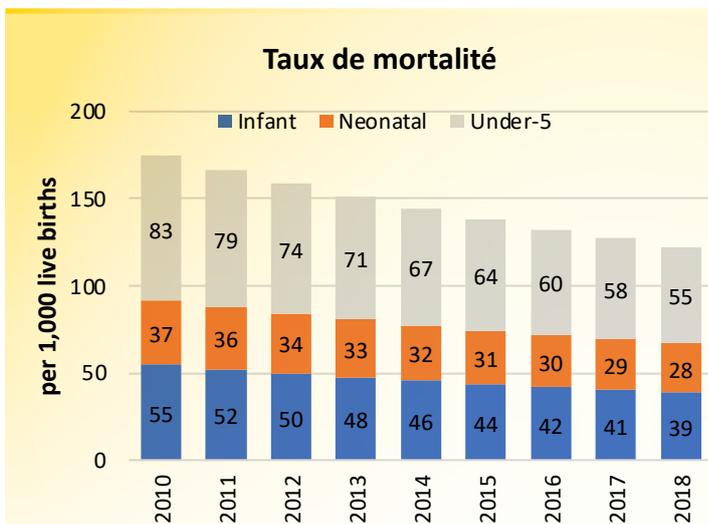
Population urbaine (%) (2018)	65.9
Alphabétisation des adultes % (2017)	20.8
Participation au marché du travail (% des 15 ans et plus)	72.75
Chômage (% de la population active)	80.3
Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-2018	1.7
Migrants internationaux % de la population	38.4
Surface forestière % de la superficie terrestre 2017	1.1
Utilisateurs d'internet (% de la population) 2017-2018	18
Internet users (% of population) 2017-2018	18.6

APERÇU DE L'ÉCONOMIE



En 2018, les principales exportations de l'Éthiopie ont été le café, le textile et le cuir. Les principales importations ont été les équipements aéronautiques, le fer et l'acier, les produits pharmaceutiques et les matières plastiques.

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE

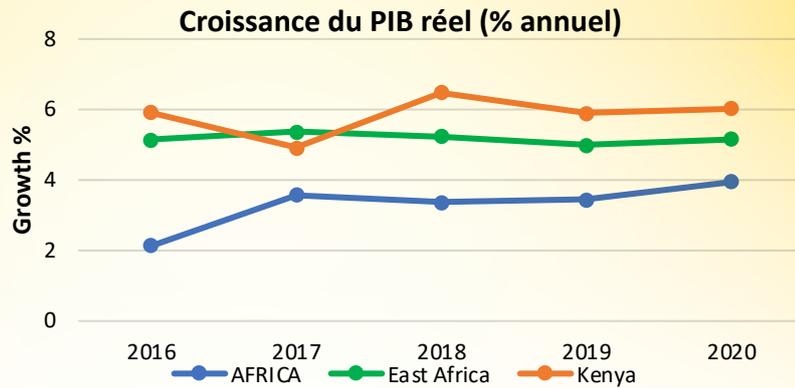


Sources de données : Profil des pays de l'IGAD

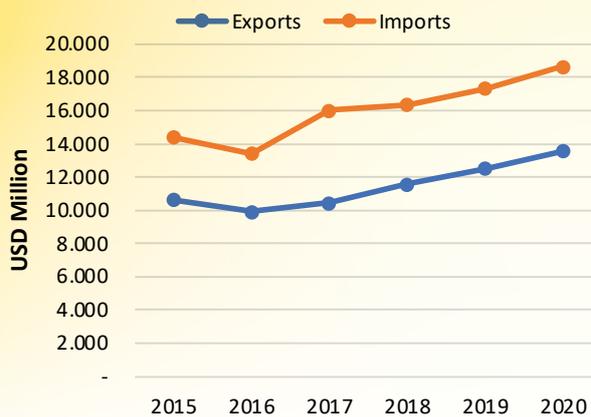
TAUX DE CROISSANCE DU PIB

Le PIB du Kenya a progressé à un taux moyen de 6 % pour la période 2016 - 2019.

Le secteur des services est resté le plus grand contributeur au PIB avec 46 % en 2019, suivi par l'agriculture 33 % et l'industrie manufacturière 10 %.

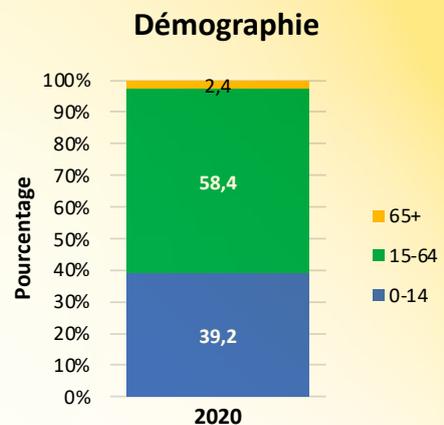
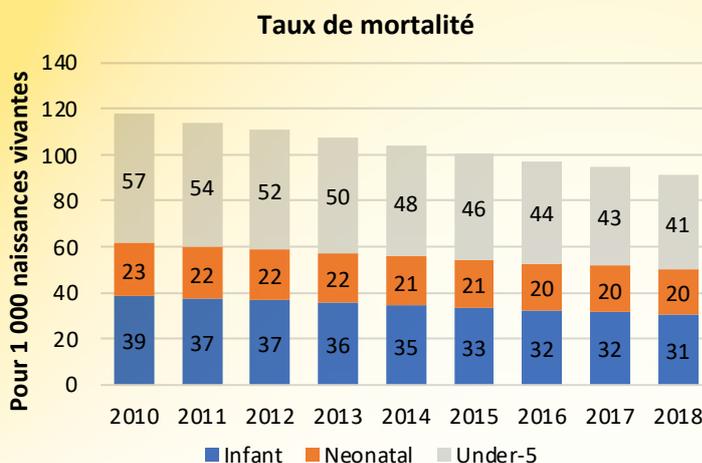


APERÇU DE L'ÉCONOMIE



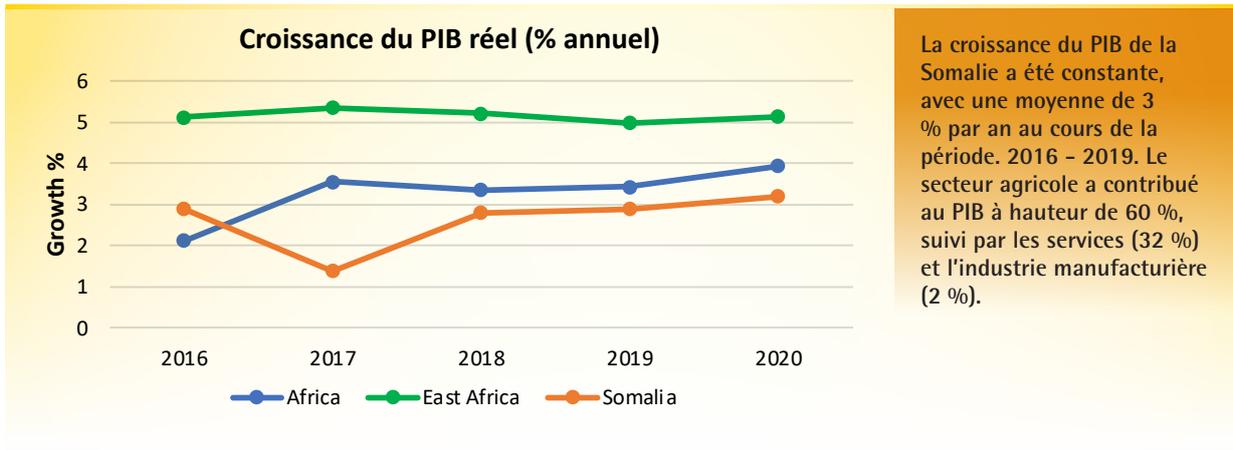
Alphabétisation (% des 15 ans et plus)	78.7
Population urbaine (%) (2018)	27
TBS au primaire (%) 2013-2018	105.3
Participation au marché du travail (% des 15 ans et plus)	66.3
Chômage (% de la population active)	9.3
Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-2018	26.2
Migrants internationaux % de la population totale	2.0
Surface forestière % 2017	8
Utilisateurs d'internet % 2017-2018	17.8
Proportion de femmes à des postes de niveau ministériel (%)	25

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE

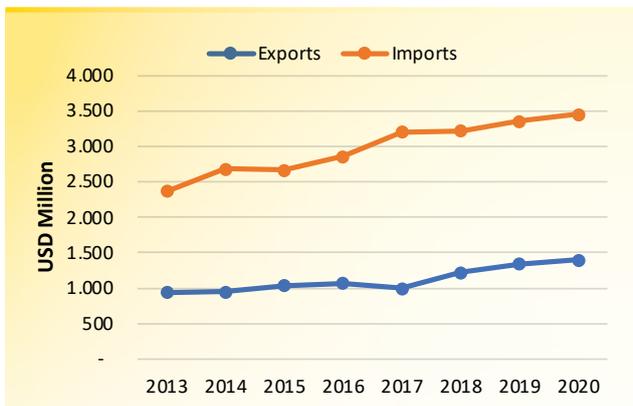


Sources de données : Profil des pays de l'IGAD

TAUX DE CROISSANCE DU PIB



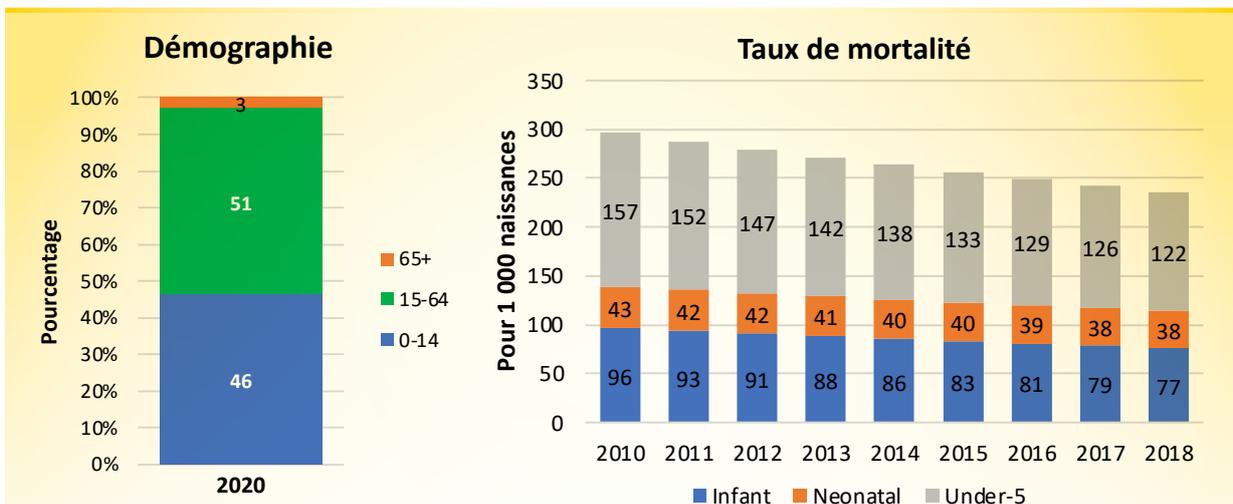
APERÇU DE L'ÉCONOMIE



Espérance de vie (âge en années) 2017	56.7
Taux d'alphabétisation (% des 15 ans et plus)	51.6
Chômage (% de la population active)	11.1
Taux de participation au marché du travail (% des 15 ans et plus)	46.4
Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-18	25.3
Surface forestière % de la superficie terrestre (2017)	10
Utilisateurs d'internet (% de la pop) 2017-18	2.0
Migrants internationaux % de la pop totale	0.3

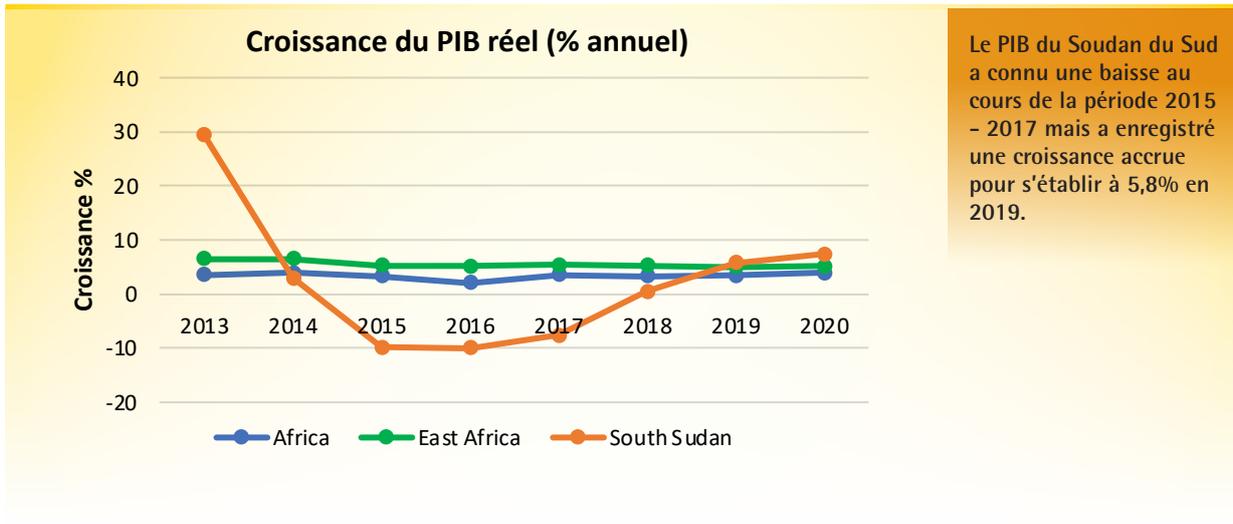
Indicateurs démographiques généralement faibles. Forte dépendance à l'égard des importations

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE

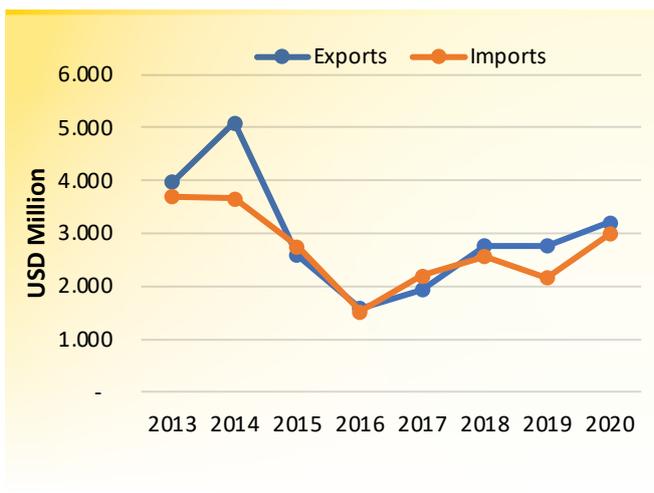


Sources de données : Profil des pays de l'IGAD

TAUX DE CROISSANCE DU PIB

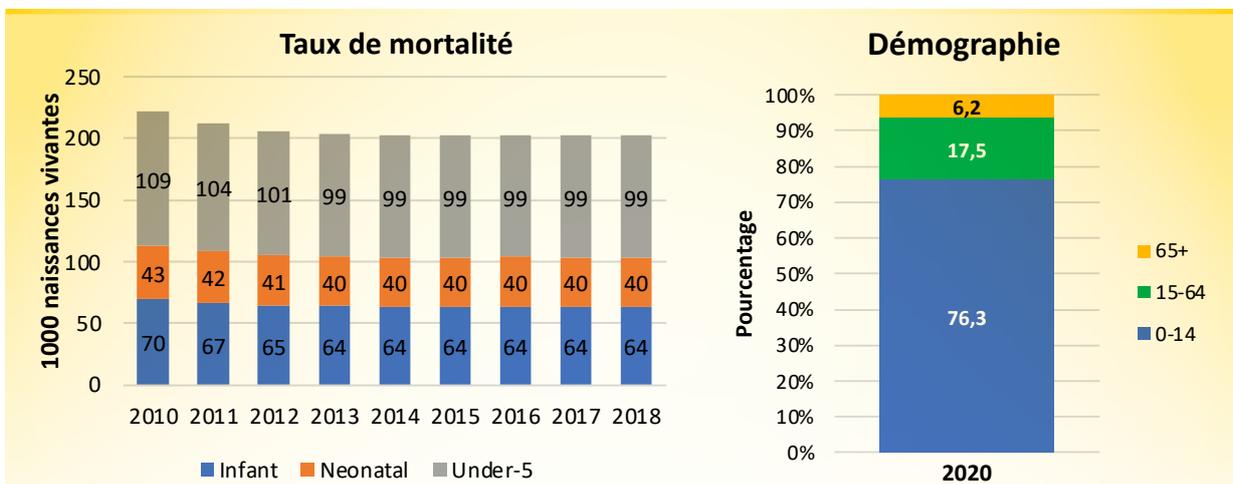


APERÇU DE L'ÉCONOMIE



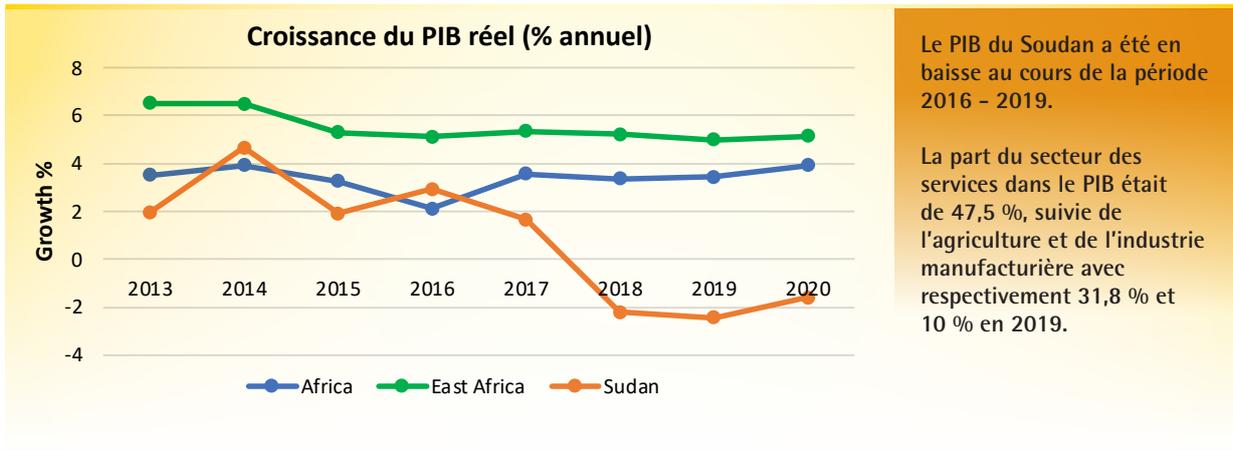
Espérance de vie (âge en années) 2017	57.4
Adulte (15 ans et plus)	26.8
TBS au primaire (%) 2013-2018	66.6
Taux de participation au marché du travail (% des 15 ans et plus)	73
Chômage total (%)	1.8
Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-2018	31.3
Migrants internationaux % de la population	7.8
Surface forestière (% de la superficie terrestre) 2017	10
Utilisateurs d'internet (% de la population) 2017-18	8.0

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE

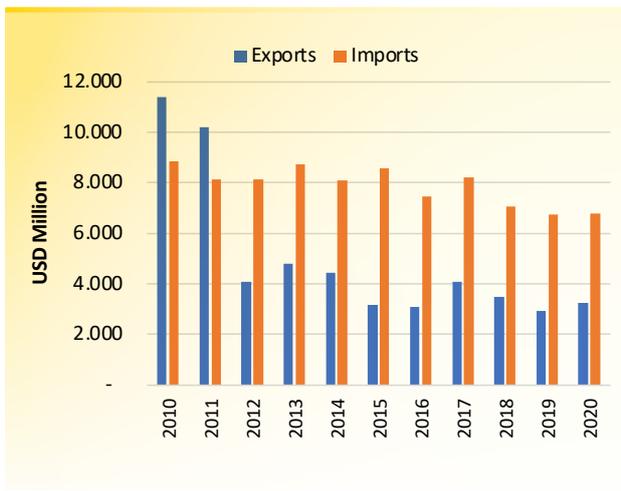


Sources de données : Profil des pays de l'IGAD

TAUX DE CROISSANCE DU PIB

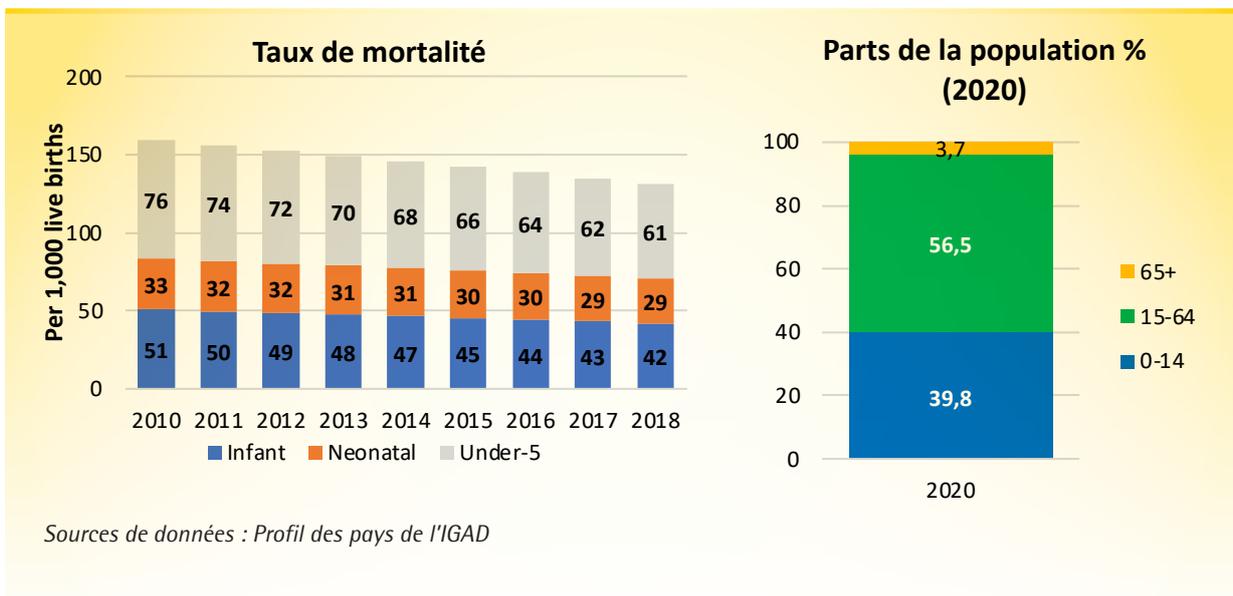


APERÇU DE L'ÉCONOMIE



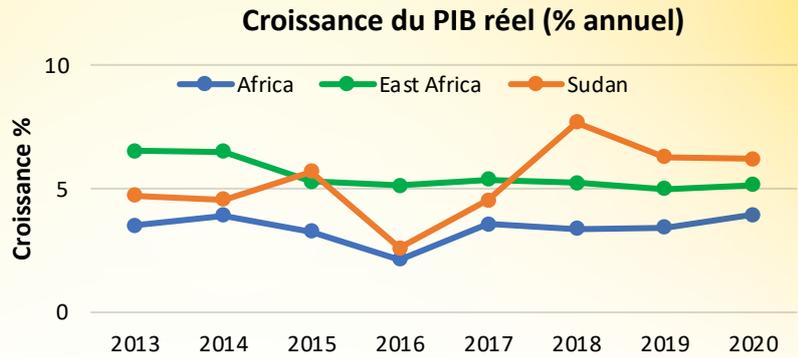
Espérance de vie (âge en années) 2017	64.9
Adulte (15 ans et plus)	53.5
TBS au primaire (%) 2013-2018	77.4
Participation au marché du travail (% des 15 ans et plus)	47.2
Chômage (% de la population active)	12.7
Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-18	38.2
Migrants internationaux % de la population	2.9
Surface forestière (% de la superficie terrestre) 2017	11
Utilisateurs d'internet (% de la pop) 2017-2018	30.9

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE

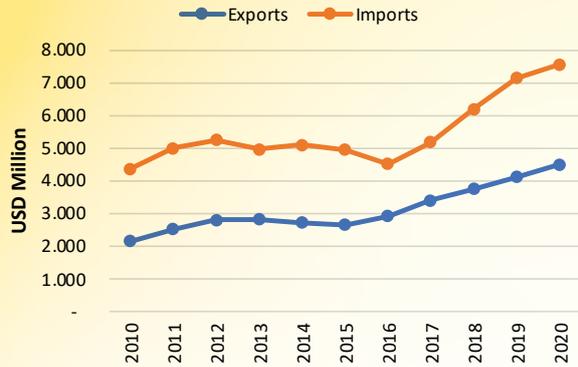


TAUX DE CROISSANCE DU PIB

La croissance du PIB ougandais au cours de la période 2016 - 2019 a été régulière, avec une moyenne de 6 % par an. Le secteur des services a contribué le plus au revenu national avec une part de 52%, l'agriculture contribuant à 26% et l'industrie manufacturière à 9,5% au cours de l'année 2019.



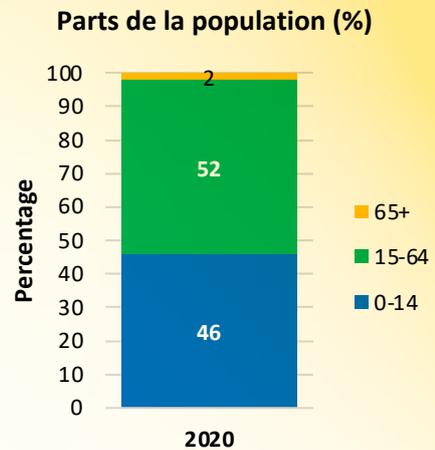
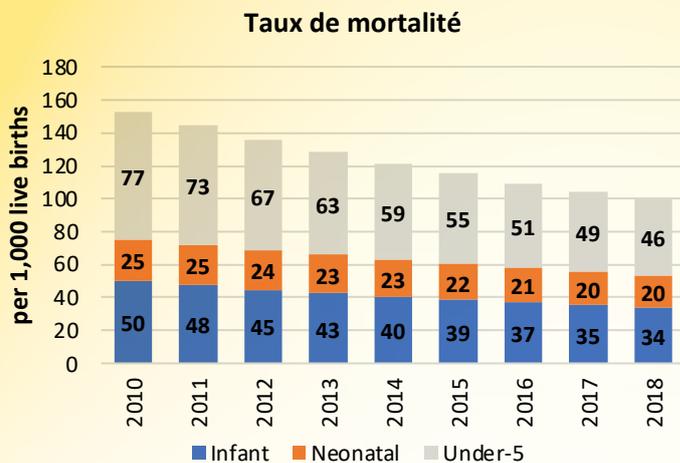
APERÇU DE L'ÉCONOMIE



The health sector continues to register positive improvements. Unemployment is low.

Espérance de vie (âge en années) 2017	62.5
Adulte (15 ans et plus)	70.2
TBS au primaire (%) 2013-2018	99.0
Taux de participation au marché du travail (% des 15 ans et plus)	71
Chômage total (%)	14
Retard de croissance (% de moins de 5 ans) 2010-2018	28.9
Migrants internationaux % de la population	3.9
Surface forestière (% de la superficie terrestre) 2017	10
Utilisateurs d'internet (% de la population) 2017-18	23.7

SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE



Sources de données : Profil des pays de l'IGAD



